

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210715-lmc100000022298-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/07/2021

Réception Préfet : 16/07/2021

Publication RAAD : 16/07/2021

Procès-Verbal

Séance publique
du

Conseil Départemental
du

28 mai 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du vendredi 28 mai 2021

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2021, le vendredi 28 mai 2021 de 9h35 à 12h35, conformément à la décision du Conseil constitutionnel n° 2020-808 DC du 13 novembre 2020 portant sur la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

Il est rappelé que la loi susvisée prévoit notamment la possibilité de réunion des organes délibérants par téléconférence, un quorum fixé au tiers de l'effectif, la possibilité pour un membre d'un organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Cathy BISSONNIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Monique DELESSARD
M. Smail DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Isoline GARREAU MILLOT (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Julie GOBERT
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK (jusqu'au rapport n° 1/04 inclus)
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS (à compter du rapport n° 7/03)
M. Jean-François ONETO (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Laurence PICARD (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Isabelle RECIO (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT
 Mme Sandrine SOSINSKI (a assisté à la séance en visioconférence)
 M. Jean-Louis THIERIOT
 Mme Virginie THOBOR (a assisté à la séance en visioconférence)
 M. Jérôme TISSERAND
 M. Xavier VANDERBISE (a assisté à la séance en visioconférence)
 Mme Véronique VEAU
 M. Franck VERNIN (a assisté à la séance en visioconférence)
 Mme Andrée ZAÏDI (jusqu'au rapport n° 4/17 inclus)

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre BACQUÉ à Mme Béatrice RUCHETON
 M. Ludovic BOUTILLIER à Mme Martine DUVERNOIS
 M. Jérôme GUYARD à Mme Véronique VEAU
 Mme Daisy LUCZAK à M. Jean-Marc CHANUSSOT (à compter du rapport n° 2/01)
 Mme Marianne MARGATÉ à M. Smaïl DJEBARA
 Mme Céline NETTHAVONGS à M. Brice RABASTE (jusqu'au rapport n° 7/02 inclus)
 M. Sinclair VOURIOT à Mme Geneviève SERT
 Mme Andrée ZAÏDI à M. Denis JULLEMIER (à compter du rapport n° 4/18)

A ÉTÉ ABSENT :

M. Bernard CORNEILLE

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	Procès-verbal de la séance du 16 avril 2021.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 20 mars au 30 avril 2021.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er février au 31 mars 2021.	Adopté à l'unanimité
7/01	Comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2020.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/02	A - Compte administratif 2020 et affectation des résultats. Budget principal	Adopté à la majorité (Voix CONTRE : 7)
	B - Compte administratif 2020 et affectation des résultats. Gaia	Adopté à la majorité (Voix CONTRE : 7)
	C - Compte administratif 2020 et affectation des résultats. Boutiques et Musées	Adopté à la majorité (Voix CONTRE : 7)
7/03	Rapport du Président sur la gestion de la dette, de la trésorerie et des instruments de couverture du risque financier pour l'exercice 2020.	Adopté à l'unanimité
7/04	A - Deuxième décision modificative 2021 pour le budget général et les budgets annexes.	Adopté à la majorité (Voix CONTRE : 7)
	B - Deuxième décision modificative 2021 pour le budget général et les budgets annexes, Service GAIA.	Adopté à la majorité (Voix CONTRE : 7)
	C - Deuxième décision modificative 2021 pour le budget général et les budgets annexes, Boutiques.	Adopté à la majorité (Voix CONTRE : 7)
7/05	Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux en faveurs de communes de moins de 5 000 habitants. Répartition du solde 2020.	Adopté à l'unanimité
7/06	Renouvellement garantie d'emprunt en faveur d'Habitat 77 (acquisition et amélioration de 7 logements à Combs-la-Ville).	Adopté à l'unanimité (Non Prise de Participation au vote : 1)
7/07	Garantie d'emprunts en faveur de la Société Anonyme d'HLM 1001 Vies Habitat (acquisition en VEFA de 38 logements à Combs-la-Ville).	Adopté à l'unanimité
7/08	Garantie d'emprunt en faveur de l'association COALLIA (transfert de prêt PLS de DEXIA Crédit Local à la Caisse des Dépôts et Consignations).	Adopté à l'unanimité
1/01	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes du Provinois - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/02	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Boissy-le-Châtel - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/03	Attribution d'une subvention à la Société Publique Locale "Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien" pour l'année 2021.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/04	Etablissement d'une convention cadre de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne, la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne et GRDF pour l'accompagnement des entreprises à la mobilité durable avec le GNV/bioGNV.	Adopté à l'unanimité
2/01	Rapport d'activités 2020.	Adopté à l'unanimité
2/02	Personnel Départemental : modification, suppression et création d'emplois permanents et non permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/03	Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie.	Adopté à l'unanimité
2/04	Etat des travaux de la Commission consultative des services publics (CCSPL) pour l'année 2020.	Adopté à l'unanimité
3/01	Route départementale (RD) 209 - Réalisation d'une station multimodale de covoiturage au carrefour de Prévers à Jouy-le-Châtel et Vaudoy-en-Brie. Prise en considération. Convention entre la Société RAMBACH et le Département.	Adopté à l'unanimité
3/02	RD 619. Contournement de Guignes sur le territoire des Communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil l'Etang. Dossier de prise en considération modificatif.	Adopté à l'unanimité
3/03	RD 5 - Création d'une passerelle piétons/cycles au-dessus du canal de Meaux à Chalifert sur le territoire de la Commune d'Esblly. Convention avec l'Etat.	Adopté à l'unanimité
3/04	RD 606. Travaux de réparation du viaduc de Moret sur le territoire de la commune de Moret-Loing-Orvanne. Prise en considération.	Adopté à l'unanimité
3/05	Route départementale (RD) 236 - Régularisation foncière sur le territoire de la Commune de Saint-Brice.	Adopté à l'unanimité
3/06	A - PAM77 : Gratuité des courses pour vaccination et adaptation des tarifs usagers du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2021. Convention de financement pour la prise en charge de la gratuité du tarif usagers des courses PAM dans le cadre de la vaccination COVID 19 avec Ile-de-France Mobilités.	Adopté à l'unanimité
	B - PAM77 : Gratuité des courses pour vaccination et adaptation des tarifs usagers du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2021. Avenant n° 12 au contrat de délégation de service public PAM77.	Adopté à l'unanimité
	C - PAM77 : Gratuité des courses pour vaccination et adaptation des tarifs usagers du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2021. Tarification des usagers du service PAM77 pour la période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2021.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
3/07	Convention de financement entre la Commune de Moissy-Cramayel et le Département de Seine-et-Marne relatif à la mise en place de circuits spéciaux scolaires.	Adopté à l'unanimité
3/08	Approbation du règlement de la Commission d'Indemnisation Amiable mis à jour.	Adopté à l'unanimité
4/01	Création d'un service départemental ayant vocation à reprendre les activités des deux établissements publics départementaux autonomes en charge de l'accueil d'urgence à l'aide sociale à l'enfance : le foyer de l'enfance de Meaux et Alizé.	Adopté à l'unanimité
4/02	Rapport d'exécution 2020 du Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 7)
4/03	Création d'équipes mobiles sociales et médico-sociales d'appui aux services et établissements de la protection de l'enfance et aux assistants familiaux.	Adopté à l'unanimité
4/04	A - Revalorisation des allocations sports et loisirs aux assistants familiaux et participation aux frais de cantine scolaire en école primaire pour les enfants accueillis chez ceux-ci. Allocation sports et loisirs.	Adopté à l'unanimité
	B - Revalorisation des allocations sports et loisirs aux assistants familiaux et participation aux frais de cantine scolaire en école primaire pour les enfants accueillis chez ceux-ci. Participation aux frais de cantine.	Adopté à l'unanimité
4/05	Indemnisation complémentaire en cas d'arrêt de travail suite à un accident de travail pour les assistants familiaux.	Adopté à l'unanimité
4/06	Convention de partenariat entre le Conseil départemental de Seine-et-Marne et le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de Seine-et-Marne (CDOM 77) relative à l'accompagnement territorial à la maîtrise de stage.	Adopté à l'unanimité
4/07	Renouvellement de la convention cadre formalisant le partenariat entre le Département et ses partenaires locaux des politiques de solidarité : communes, CCAS ou CIAS.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 7)
4/08	Avenant n°1 à la convention «Rendez-vous Solidarités».	Adopté à l'unanimité
4/09	Avenant à la convention relative au projet du palier 1 du programme SI MDPH entre la CNSA, le Département de Seine-et-Marne et la MDPH77.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/10	Avenant à la convention conclue entre le Département et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) sur la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile et l'accompagnement des proches aidants de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
4/11	Convention entre l'Etat et le Département de Seine-et-Marne d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021. Rapport de suivi pour l'année 2020.	Adopté à l'unanimité
4/12	Approbation du 8ème Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.).	Adopté à l'unanimité
4/13	Avenant n° 2 à la convention de partenariat 2019-2021 avec l'ADIL 77.	Adopté à l'unanimité (Non Prise de Participation au vote : 1)
4/14	Avenant n°2 à la convention de partenariat 2019-2021 avec SOLIHA 77.	Adopté à l'unanimité
4/15	Participation du Département de Seine-et-Marne au capital social de la société "Antin Résidences" par l'acquisition d'une action au prix de dix centimes d'euro.	Adopté à l'unanimité
4/16	Attribution d'une subvention de Fonctionnement au Groupement d'intérêt Public (G.I.P.) Accueil et Habitat des Gens du voyage en Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/17	Attribution d'une subvention à la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud dans le cadre de la reconstruction de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lieusaint.	Adopté à l'unanimité
4/18	Appel à projets relatif au dispositif d'accompagnement socioprofessionnel territorialisé des bénéficiaires du RSA pour la période 2022/2024.	Adopté à l'unanimité
4/19	A - Avenant n° 1 à la convention relative au dispositif Itinéraire Tremplin Interactif 2021. Part départementale.	Adopté à l'unanimité
	B - Avenant n° 1 à la convention relative au dispositif Itinéraire Tremplin Interactif 2021. Part Fonds Social Européen.	Adopté à l'unanimité
4/20	Convention de partenariat relative à la promotion et l'animation de la plateforme JOB 77 entre le Département et trois organisations professionnelles.	Adopté à l'unanimité
4/21	Validation du principe de l'appel à projets relatif au développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne 2022/2024.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/22	A - Subventions aux associations œuvrant à la cohésion et l'insertion sociale. Avenant n° 1 aux conventions d'objectifs 2020-2022 visant à formaliser les modalités de partenariat entre le Département et les cinq associations caritatives.	Adopté à l'unanimité
	B - Subventions aux associations œuvrant à la cohésion et l'insertion sociale. Soutien financier aux sept associations portant des actions d'insertion sociale et médico-sociale.	Adopté à l'unanimité
	C - Subventions aux associations œuvrant à la cohésion et l'insertion sociale. Soutien aux associations accompagnant les victimes de violences conjugales permettant un accès aux droits.	Adopté à l'unanimité
	D - Subventions aux associations œuvrant à la cohésion et l'insertion sociale. Soutien aux associations œuvrant à l'insertion et l'accompagnement des victimes d'infractions pénales et favorisant l'accès aux droits.	Adopté à l'unanimité (Non Prise de Participation au vote : 1)
4/23	Participation au Conseil départemental de l'accès au droit (C.D.A.D.).	Adopté à l'unanimité
4/24	Souscription d'habitat 77 au capital de la société de coordination départementale nommée « Seine-et-Marne Habitat, Société de Coordination » et désignation d'un représentant au sein de son Conseil d'Administration.	Adopté à l'unanimité
0/05	Motion présentée par les conseillers départementaux socialistes et apparentés.	Retirée de l'ordre du jour
5/01	Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Commune de Tournan-en-Brie au titre des travaux de réhabilitation de l'allée d'Armainvilliers.	Adopté à l'unanimité
5/02	Fonctionnement des collèges publics - Exercice 2021 - Ajustement de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics et répartition de crédits complémentaires.	Adopté à l'unanimité
5/03	Enseignement privé - Ajustement de la contribution du Département aux dépenses de fonctionnement correspondant à la part "personnel" et à la part "matériel" des collèges privés, dites forfaits d'externat. (2021).	Adopté à l'unanimité
5/04	CantiNéo77 - Aide à la restauration Scolaire des collégiens - reconduction du dispositif et renouvellement de la convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne pour la rentrée 2021.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/05	Renouvellement de la convention de restauration scolaire entre le Département de Seine-et-Marne, la Commune de Souppes-sur-Loing et le collège Emile Chevallier.	Adopté à l'unanimité
5/06	Attribution par nécessité absolue de service ou utilité de service des logements des collèges.	Adopté à l'unanimité
5/07	Forfait des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service dans les collèges publics.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 7)
5/08	Soutien en faveur de la Route Eiffel - manifestation équestre.	Adopté à l'unanimité
6/01	Mise en œuvre du dispositif « Résidence de création au collège », axe 2 du Schéma départemental de développement de la lecture publique 2020 – 2025 adopté au Conseil départemental du 26 juin 2020.	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le 28 mai 2021
Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Bien, bien évidemment, c'est avec une réelle émotion que je m'exprime devant vous, pour cette dernière séance de la mandature, et comme on dit, c'est à la fin de la marche que l'on prend le temps de se retourner pour voir le chemin parcouru.

Ces six dernières années, ont été riches, et fécondes, et à la veille d'élections qui viendront ouvrir un nouveau cycle, eh bien, je souhaiterais exprimer, à chacun d'entre vous, mes remerciements.

Merci pour votre engagement, pour votre investissement sur le terrain, votre énergie dans l'action et votre sens du devoir au service de notre Département et des Seine-et-Marnais.

Merci aussi à Christophe DENIOT qui a su mettre à profit son expérience, son savoir-faire et son savoir-être au service de l'administration. Et, par ce terme générique, je pense naturellement à chacun de nos cinq mille agents de notre collectivité qui font tourner cette belle mécanique au quotidien.

Merci également à Gilles, dont les qualités humaines et intellectuelles, la connaissance de l'institution, m'ont été d'une aide plus que précieuse, sans oublier, naturellement, l'ensemble de l'équipe du cabinet qu'il a dirigé durant ces six ans. Chacun de nos cinq mille agents de notre collectivité qui font tourner cette belle mécanique au quotidien. Merci également à Gilles, dont les qualités humaines et intellectuelles, la connaissance de l'institution m'ont été d'une aide plus que précieuse. Sans oublier, naturellement, l'ensemble de l'équipe du cabinet qu'il a dirigé durant ces six ans.

Chacun de vous, élus, directeurs généraux, adjoints, cadres, collaborateurs, agents, avait su incarner tout au long de ce mandat cette subtile alchimie qui consiste à conjuguer l'expérience du terrain, au plus près des Seine-et-Marnais, et l'expertise nourrie par les fonctions que vous exercez au sein de la collectivité.

Chacun dans nos missions, élus et personnels, avons su former cet esprit de corps. Une même équipe au service d'une même cause, celle de servir au mieux 1 400 000 usagers. Sachez que c'est un honneur et une joie de présider cette institution Départementale qui a traversé solidement les soubresauts de l'histoire et qui a encore de beaux jours devant elle, n'en doutons pas une minute.

J'ai bien sûr une pensée profonde et particulière pour Jean-Jacques BARBAUX. Il a tracé le sillon qui a guidé toute notre action depuis 2015. Nous lui devons beaucoup. Je me suis efforcé de prendre sa suite après Jean-Louis THIÉRIOT, en m'inscrivant dans la continuité du projet que les électeurs ont choisi en 2015. Bien sûr, avec ma personnalité, volonté, sérieux, écoute, dans un climat apaisé au sein de notre Assemblée, avec les services de l'État et le préfet, la Région et sa présidente, les autres Départements franciliens et les acteurs de la vie seine-et-marnaise ; climat propice à des actions et des projets efficaces.

Cette mandature s'est appuyée sur quatre grands piliers comme autant de vertus cardinales : la compétence, la clairvoyance, la constance et le courage.

La compétence, à la hauteur des exigences de nos missions et de notre ambition, dessinée dans notre Livre blanc « Seine-et-Marne 2030 », fil rouge de nos engagements stratégiques. Compétence pour mener à bien les grands projets qui ont rythmé et façonné le mandat sur l'ensemble de nos politiques publiques : l'aménagement du territoire, le plan collèges, la modernisation de notre réseau de routes Départementales, le développement d'offres de transport adaptées aux spécificités du territoire, le plan vélo, la solidarité et l'accompagnement social par la mise en œuvre d'une politique du juste droit pour accompagner et responsabiliser, une politique renouvelée de soutien à la jeunesse, à la protection des plus vulnérables pour un meilleur accès au logement, aux transports, aux sports, à la culture. L'attractivité du territoire concrétisée notamment par notre nouvelle marque de territoire « Seine-et-Marne Vivre en grand ».

Deuxième pilier : la constance. Constance de notre capacité à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, à augmenter nos investissements et à poursuivre notre désendettement. Grâce à ce travail, nous avons pu retrouver une autonomie financière qui nous a permis d'entrer en action pour une meilleure solidarité humaine et territoriale. Malgré les difficultés entraînées par le flot régulier des réformes fiscales, malgré les dépenses exceptionnelles engagées durant la crise sanitaire, notre collectivité a su tenir son cap. Les notes délivrées ces dernières années par l'agence de notation Standard & Poor's en sont la preuve. Ce sérieux budgétaire dans la gestion des données publiques est un gage de confiance pour les Seine-et-Marnais et aussi pour l'avenir.

Troisième pilier, la clairvoyance : dans notre faculté à anticiper, et à répondre aux besoins de nos territoires et de nos concitoyens avec une politique contractuelle renforcée, adaptée aux réalités locales, une offre d'ingénierie fine et complète au service des collectivités avec Idée 77, une accélération du déploiement numérique, un schéma Départemental de la lecture publique pour rendre la culture accessible à tous, ou encore un soutien réaffirmé et renforcé chaque année aux sapeurs-pompiers du Département. Clairvoyance aussi dans notre capacité à penser l'avenir du territoire à travers la conception de cahiers thématiques sur l'emploi, l'économie, les grands projets. Ces travaux de prospective font vivre notre livre blanc et nous conduisent à regarder vers l'avenir.

Dernier point, enfin, le courage face à l'imprévu, face aux vents contraires, face à cette crise sanitaire devant laquelle nous avons su déployer un trésor d'énergie et d'imagination pour permettre à notre collectivité de poursuivre sa mission au service de Seine-et-Marnais, pour venir en aide à ceux qui ont été en première ligne du combat contre l'épidémie ; pour permettre aux restaurateurs, professionnels du tourisme agriculteurs, commerçants, artisans de relever la tête et de tenir dans la durée. Pour assurer, enfin, un soutien indéfectible aux familles, aux personnes les plus fragilisées par cette crise, au nom de la solidarité au cœur des missions de notre Département. Une même adaptabilité qui nous a permis de mettre en place une logistique de crise pour venir en aide aux Seine-et-Marnais et aux communes touchées par les inondations (2016-2018). Cette force tirée de l'expérience nous permet aujourd'hui et nous permettra demain, de réagir avec assurance et justesse face aux prochaines crises auxquelles notre collectivité devra certainement faire face.

Je suis conscient des défis qu'il reste à relever, des chantiers, des nouveaux projets qu'il reste à mener, dont certains ont été amorcés : le plan de reconquête de l'offre médicale, le schéma Départemental de l'habitat, le développement des services numériques pour répondre aux nouveaux usages, les Jeux olympiques, et puis bien d'autres. Je pense que nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli collectivement pour le Département ces six dernières années. Les nombreux Seine-et-Marnais que je rencontre vous en sont très reconnaissants. Et quelle que soit l'issue des élections à venir, je sais que nous avons su tracer un chemin vertueux pour l'avenir de notre Seine-et-Marne. Puisseons-nous, demain, rester fidèles à l'idée que nous nous faisons de notre beau Département. Merci.

Alors, comme les conditions sanitaires sont contraignantes, on ne pourra pas, aujourd'hui, comme c'est la tradition, nous retrouver pour la fin de la mandature après cette séance, mais je vous proposerai qu'après la commission permanente de lundi, eh bien, nous puissions nous retrouver dans le cloître, eh bien, pour partager un pot de fin de mandature. Voilà.

Alors, donc, je vous proposerai de commencer la séance par l'examen des rapports de la commission 7, parce que Daisy doit nous quitter. Je vous informe également du dépôt d'une motion sur le Pass Sport 77.

Je vous rappelle que nous avons 60 rapports à examiner lors de cette séance.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors d'abord sur le procès-verbal de la séance du 16 avril. Y a-t-il des observations ? Non. Tout le monde est d'accord pour l'adopter ?

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Sur le 02, sur les décisions prises en vertu des délégations, pas de problème non plus ? Très bien.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Sur les marchés notifiés entre le 1^{er} février et le 31 mars. Pas de problème non plus. Parfait.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Et donc, je vous propose de regarder le mémoire 7/01 sur le compte de Gestion. Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, bonjour à toutes et à tous. Alors sur ce rapport 7/01, donc il s'agit des comptes de gestion, donc les résultats de l'exécution 2020 qui figurent dans les comptes de gestion sont en parfaite concordance avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur pour le budget général et les budgets annexes. À titre indicatif, ce qui est important, on a un actif immobilisé à hauteur de 6,8 milliards, dont 6,2 millions qui sont financés par des ressources permanentes du Département, à la fois l'autofinancement et les dotations et les subventions, et donc qui représentent 91,1 %. Et pour 635 millions d'euros, soit 9,4 %, pour de l'emprunt à long terme. Vous passez au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Oui. Y a-t-il des oppositions sur le compte de gestion de trésorerie ? Non. Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Très bien, merci.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Donc, je vous propose de passer au compte administratif 2020. Donc, Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, nous avons le document...

M. LE PRÉSIDENT. Je vais quitter la salle et je vais passer la parole, enfin la présidence à Olivier qui va présenter les comptes.

Mme LUCZAK. Et on a un diaporama. On a un diaporama.

M. LAVENKA. Ah, d'accord.

Mme LUCZAK. S'il arrive, sinon je le fais sans. Je ne le vois pas affiché, non. C'est bon, OK.

Donc, vous avez représenté les différents équilibres de gestion sur ce compte administratif 2020. Je voudrais vous rappeler la nette amélioration des grands équilibres financiers du budget du Département Et le compte administratif pour 2020 constate une légère dégradation du taux d'épargne brute résultant évidemment de la crise sanitaire et des dépenses exceptionnelles qu'il a fallu affronter pendant 2020.

En effet, les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation de 32,5 millions d'euros, soit plus 2,9 %, alors que les recettes réelles de fonctionnement ont progressé moins rapidement. Et, je vous rappelle, sans hausse fiscale de 21,7 millions d'euros, soit environ 1,7 %... 1,6 % l'augmentation des recettes, mais 2,9 % l'augmentation des dépenses. Donc, l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement a diminué pour atteindre 214,9 millions d'euros contre 225,7 millions d'euros au compte administratif 2019. Néanmoins, la gestion financière saine, vertueuse, menée par la majorité depuis le début de mandat a permis de contenir les effets de la crise sanitaire et de poursuivre nos investissements pour les Seine-et-Marnais de manière sereine. Cette trajectoire financière, qui maintient la capacité d'autofinancement du Département, permet de poursuivre la montée en charge des dépenses d'équipement sans alourdir l'endettement de la collectivité, conformément aux orientations fixées par la majorité Départementale. En investissement, les dépenses 2020 ont été de 360 millions d'euros hors déficit et les recettes de 151,6 millions d'euros hors excédent, soit un besoin de financement de 208,4 millions.

Au total, l'excédent de 2020 est de 6,6 millions. Il se cumulera avec l'excédent antérieur de 33 millions d'euros de 2019, ce qui fait ressortir, après financement, des reports de 2020 sur 2021 à hauteur de 3,8 millions d'euros, un résultat net disponible de 35,8 millions d'euros contre 30,6 millions d'euros au budget supplémentaire 2020, qui sera repris en décision modificative 2, que l'on verra dans le prochain rapport.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement atteint 97,9 %. Par ailleurs, au niveau de l'investissement, le taux de réalisation des dépenses est égal à 97,2 %, supérieur à celui de 2019, alors même que les dépenses d'investissement ont augmenté de 17 % entre 2019 et 2020. Et là, je souhaite remercier l'ensemble des directions présentes qui ont une attention toute particulière à respecter ce taux de réalisation. Il était important pour nous que les dépenses d'équipement prévues soient accompagnées d'effet et de l'exécution quasi à 100 %.

L'épargne brute dégagée sur la cession, section de financement s'établit à 214,9 millions d'euros en 2020, soit un taux de 15,9 % d'épargne brute, bien au-delà de la cible des 12 %. Malgré les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire, l'amélioration de la situation

financière du Département amorcée en 2015, comme le montre le graphique que vous avez sous les yeux, est consolidée à l'issue de la gestion 2020.

Concernant la dette au projet de ce compte administratif, à fin 2020, le stock de dettes à long terme du Département a diminué de 27,7 millions d'euros en 2020. Les remboursements à hauteur de 111 millions d'euros étant supérieurs aux mobilisations d'emprunt à long terme à hauteur de 83,4 millions d'euros. Ce stock de dettes à long terme s'établit à 629,7 millions d'euros à fin 2020, contre 657,4 millions d'euros à fin 2019. La capacité de désendettement en rapport entre le stock de dettes à long terme équivalent à 629,7 millions d'euros et l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, soit 214,9 millions d'euros, est stable par rapport à fin 2019 puisqu'elle est maintenue à 2,9 ans.

L'amélioration de la situation financière du Département se confirme à nouveau à travers le graphique projeté, qui montre une diminution depuis 2015 de près d'un tiers du stock de dettes : 630 millions d'euros à ce CA 2020 contre 906 millions d'euros quand nous sommes arrivés aux affaires en 2015. Vous trouverez le détail de la gestion de dette au titre de l'année 2020 dans un rapport suivant.

Les investissements, c'est aussi un record. Les recettes d'investissement : 68,3 millions d'euros, donc plus 13,3 % en 2019, ce qui équivaut à peu près à 8 millions d'euros, dont dans ces recettes, vous avez 23,1 millions de FCTVA, 6,9 de DDEC, 36,5 sur les subventions, dont majoritairement sur le FS2I, et puis, on a une partie sur les amendes de police.

Au total, vous vous voyez 68,3 millions d'euros du fait, notamment des recettes liées aux FCTVA et au FS2I.

Les dépenses d'équipement sont en augmentation de 17,4 %. Donc, on continue à relancer ces dépenses d'équipement même dans cette période de crise sanitaire. Donc cela correspond à 36,9 millions d'euros de plus pour atteindre un montant exceptionnel de 248,9 millions d'euros. Et l'année dernière, on était déjà sur un record à 212 millions. Donc, là, quasi 250 millions.

Les dépenses en faveur de l'éducation, à hauteur de presque 79 millions, demeurent le premier poste d'investissement, soit 32 % des dépenses totales. La relance des investissements routiers, aussi, se traduit dans le compte administratif, avec une augmentation des réalisations de dépenses de plus 28,5 % soit à hauteur de 16... un peu plus de 16 millions d'euros, pour un montant final de 72,6 millions d'euros. L'année dernière, on était à hauteur de 56,5 millions d'euros. Le secteur des transports a aussi progressé. On est à plus 3,6 millions d'euros pour un montant global de 8,7 millions d'euros. Les réalisations en matière de développement local progressent également de 20,7 millions d'euros et on était pour un montant global de près de 35 millions d'euros. Pour terminer, il faut mentionner une contribution de 13,2 millions au Fonds, aux FS2I, au Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement, mais en contrepartie de cette dépense, le Département a reçu de ce même fonds 29,9 millions d'euros en 2020. Et je vous propose d'approuver les comptes de ce CA 2020.

M. LAVENKA. Je pense que Jean-Louis est appelé à la barre.

M. THIÉRIOT. Je crois que l'exposé qui vient d'être fait par Daisy est tout à fait clair et convaincant. L'itinéraire que nous avons engagé dès 2015 avec Jean-Jacques a prouvé les résultats qui nous permettent d'arriver à ce que nous connaissons aujourd'hui. Donc évidemment, notre groupe majoritaire, le salue. Notre majorité Départementale le salue et s'en félicite et le votera sans états d'âme.

M. DJÉBARA. Merci. Monsieur le Président, chers Collègues, nous l'avions dit à plusieurs reprises, nous saluons la mobilisation du Conseil Départemental pendant la crise. Vous avez su prendre les mesures nécessaires en matière de masque et de soutien au tissu économique Seine-et-Marnais. Pourtant, vous n'avez pas pu échapper complètement à ce qui fait l'identité de votre politique depuis le début de ce mandat : l'obsession de la dette et la casse des services publics Départementaux. Pour vous permettre de continuer le désendettement à marche forcée de notre collectivité, vous avez décidé de faire payer Seine-et-Marnais la facture du Covid à travers la rétractation des politiques départementales. Les chiffres du compte administratif 2020 sont clairs et ils sont une nouvelle fois le juge de paix entre nous.

En fonctionnement, vous nous indiquez avoir constaté 35 millions de dépenses Covid hors RSA et 15,5 millions de RSA supplémentaires consécutifs à la crise. Cela fait une dépense globale Covid de 50,5 millions alors que les dépenses réelles de fonctionnement n'ont évolué que de 32,5 millions d'euros. Vous avez donc effectué 18 millions d'euros d'économies sur les services publics et sur la présence des agents du service public aux côtés des Seine-et-Marnais, simplement pour continuer votre politique aveugle de désendettement de 27,7 millions supplémentaires en 2020. Vous réussissez même l'exploit au milieu de la tempête de la crise sanitaire, économique et sociale, à faire progresser le résultat net disponible de 17 % par rapport à 2019.

C'est bien un exploit, mais un exploit de désengagement et de cynisme par rapport aux besoins qui sont énormes en matière de solidarité. Notre collègue Julie GOBERT aura l'occasion de revenir pendant cette séance sur tous les défis auxquels nous ne répondons pas en matière de solidarité : les besoins en termes d'éducation et de transition énergétique également. Pour trouver ces 18 millions d'euros qui vous permettent de désendetter encore notre collectivité, vous avez engagé une baisse de près de 3 % des dépenses de protection de l'environnement. Une baisse de 2,5 % des dépenses d'entretien des routes Départementales. Une baisse de 6,7 % des dépenses de transports. Une baisse de près de 1 % des dépenses pour la culture et le patrimoine, et enfin une baisse de 3,4 % des dépenses pour l'enfance et la famille.

Vous faites le choix de sacrifier ces politiques publiques qui font le sens même de l'institution départementale, comme vous le faites depuis six ans au détriment des Seine-et-Marnaises et Seine-et-Marnais au moment où ils ont le plus besoin de nous. Pendant ce temps, pendant ce désengagement cynique, vous augmentez d'un tiers les dépenses de communication, en année électorale, personne n'est dupe. D'autant plus que l'on constate que vous avez transféré des fonds du magazine départemental vers l'achat d'espaces dans la presse locale et les relations presse. Mais les Seine-et-Marnaises et Seine-et-Marnais n'oublieront pas, dans un mois, le bilan de votre majorité : la case des solidarités, le désengagement des politiques environnementales, associatives, sportives et culturelles, la disparition lente de la présence départementale sur le terrain, victime d'un plan social d'ampleur menée depuis cinq ans.

Vous le comprendrez, nous nous opposerons à ce compte administratif de cette fin de mandature, parce que la Seine-et-Marne mérite autre chose. Je vous remercie.

M. LAVENKA. Merci Smail, le discours avait bien commencé, puis, il a vite dérapé, mais bon...

M. DJÉBARA. C'est pour cela qu'il y a une majorité et une opposition.

M. LAVENKA. Voilà. Comme il est un copier-coller de vos discours de chaque année on n'a pas été surpris.

M. DJÉBARA. Tout comme un copier-coller du mandat.

M. LAVENKA. Il y a juste une chose qui est peut-être un peu excessive, c'est le mot « *cynisme* ». Juste. Mais bon, on ne va pas polémiquer aujourd'hui, mais franchement, le reste, c'est conforme à ce que chaque année vous nous assénez, mais le mot « *cynisme* » était peut-être légèrement excessif. Tout le monde a bien saisi. C'était un budget de crise et un budget pourtant offensif et absolument maîtrisé, avec un record d'investissement. Il faut le souligner. Il faut dire que le mandat précédent n'avait pas été très brillant en la matière. Une épargne brute qui reste à un très haut niveau en dépit du contexte de crise. Et, surtout, et c'est ce qui fait la différence entre nous, et c'est ce qui fera toujours la différence entre nous, une maîtrise de l'endettement. Et pourquoi cela fait la différence entre nous ? Parce que le fait d'avoir maîtrisé l'endettement, cela va nous permettre d'investir au cours du mandat qui vient. C'est ce que vous n'avez jamais été capable de faire. On a été obligé de remettre la machine en route. On l'a fait grâce à Jean-Jacques BARBAUX de manière exemplaire. Les Seine-et-Marnais ont tranché en 2015, et je ne doute pas qu'ils trancheront à nouveau dans quelques semaines. Je vous remercie, je vous remercie. Nous allons...

M. ÉBLÉ. Une augmentation de la fiscalité.

M. LAVENKA. Une augmentation de la fiscalité, Cher Vincent ÉBLÉ, vous savez pourquoi, c'est parce qu'on a trouvé les comptes du Département dans une situation telle que l'excédent... Vous vous souvenez de l'excédent à quel niveau il était ? Zéro, zéro, zéro excédent. Zéro excédent et un milliard de dettes, c'est votre bilan. Zéro excédent, un milliard de dettes, à un moment, il fallait qu'on prenne nos responsabilités. On les a prises pour vous.

M. ÉBLÉ. Sur le dos des Seine-et-Marnais

M. LAVENKA. Et pour rétablir la situation de la Seine-et-Marne. Ceci étant dit, nous allons passer au vote sur ce compte administratif 2020. Y a-t-il des avis contraires ? 5, 6. Des abstentions ? Très bien. Eh bien écoutez, merci infiniment à la majorité départementale pour l'adoption de ce compte administratif.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 7/03

Mme LUCZAK. Je reprends sur le 7/03.

M. LAVENKA. Sur le 7/03, Daisy, sur le rapport de gestion de la dette.

Mme LUCZAK. Oui. Alors bon, cela va permettre de préciser les choses. Ce rapport vous retrace la situation de l'endettement au 31 décembre 2020 du Département ainsi que la gestion de la dette, de la trésorerie et des instruments de couverture. Pour rappel, le Département s'est engagé dans une démarche de réduction de la dette depuis 2016, laquelle a diminué de plus de 30 % en cinq ans. En 2020, malgré les dépenses exceptionnelles liées à l'achat de matériel sanitaire et la hausse des dépenses sociales, le Département a poursuivi son désendettement, rendu possible par la bonne tenue, mais contre toute attente, et qui pouvait le prévoir, des DMTO dont les encaissements sont restés stables en 2020 par rapport à 2019, à hauteur presque de 280 millions d'euros. Ainsi, pour financer le volume d'investissement supérieur à celui de 2019, le Département a mobilisé 83,4 millions d'euros alors qu'il procédait au remboursement de 111 millions d'euros. Il en résulte un désendettement à hauteur de 27,6 millions d'euros et un encours de dette réduit de 4,2 % par rapport à fin 2019, soit un encours de dette totale de 629,7 millions d'euros. Et je vous rappelle, à fin 2019, on était à 657,4 millions d'euros. Le taux d'endettement s'établit ainsi à environ 46,6 % contre 49,9 % à fin 2019, et la capacité de désendettement est estimée à 2,9 années. En 2016, on était à cinq années. Ce désendettement est réalisé alors même que les dépenses d'investissement ont atteint un record de près de 250 millions d'euros, contre 212 l'année dernière.

En conclusion, la bonne gestion a été à nouveau reconnue par l'agence de notation Standard & Poor's, qui a attribué au Département les notes les plus élevées pour une collectivité territoriale à long terme et A-1+ à court terme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? On prend note. Tout le monde prend acte. Parfait. Merci.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors ensuite, c'est la DM. Daisy.

Mme LUCZAK. Oui. Je vous rappelle, on a déjà passé une première décision modificative pour le plan de relance et donc on est sur la deuxième décision modificative. La première DM, vous rappelez, on avait inscrit 10 millions de dépenses de fonctionnement supplémentaires et consacré essentiellement sur le second plan de résilience départementale. Voilà, on y est. Donc, la DM2 présente une progression de recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 30,1 millions d'euros. La principale hausse concerne la fiscalité directe et plus particulièrement la CVE.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont, quant à elles, augmentées de 15,1 millions d'euros. Une progression marquée par le nécessaire ajustement des crédits d'allocation RSA dans le contexte économique dégradé. Au total, en tenant compte de la reprise de l'excédent à hauteur de 35,8 millions d'euros, l'épargne brute, soit la capacité d'autofinancement du Département est augmentée de 50,8 millions.

En investissement, hors les reports, équilibrés par l'affectation du résultat antérieur de 2020, l'augmentation des dépenses s'élève à plus 7,9 millions d'euros, tandis que les recettes définitives progressent de 11,6 millions d'euros sous l'effet de l'ajustement de la participation du FS2I. Ainsi, le besoin budgétaire d'emprunt est minoré de 54 millions et demi, ramené à 277,4 millions d'euros après la DM1. Et donc, on arrive à un niveau de 122,9 millions d'euros après cette DM2. Vous avez, dans le diaporama, les Essentiels, le détail des recettes de fonctionnement supplémentaires d'un peu plus de 30 millions d'euros, essentiellement la CVE à hauteur de 20 millions d'euros. Et puis, après, vous avez les décomptes.

Sur les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 15,1 millions d'euros, vous avez essentiellement, pour la sécurité et le BEA gendarmerie 800 000 euros, les transports plus 2,2 millions d'euros, et essentiellement la plus grosse dépense, c'est plus 9 millions d'euros sur le RSA, les personnes âgées 500 000 euros et la direction de l'action départementale pour des dépenses imprévues un million et demi, c'est essentiellement dans les collèges et le remplacement du personnel, et le reversement de la fiscalité sur 900 000 euros.

Donc, vous voyez, sur la répartition des dépenses de fonctionnement après cette DM2 au total 15,1 millions d'euros, tous les secteurs sont en augmentation sur cette DM2, que ce soit l'enfance, l'habitat, l'insertion, les personnes âgées et les personnes handicapées. Et bien sûr, c'est au niveau de l'insertion, les 9,9 millions qui arrivent, mais tous les autres, je tiens à le dire, du côté de la Mission solidarité, les crédits sont ajustés en conséquence. La deuxième concerne l'argumentation des dépenses de fonctionnement sur la mission fonctionnelle. Donc vous avez l'action Départementale à hauteur de 2 millions. Donc au total, vous avez retracé 14 millions d'euros de crédits supplémentaires après cette DM2.

Concernant les recettes, les inscriptions de crédits sont en hausse de 11,6 millions d'euros, dont 9 millions de participation attendus du FS2I. L'ajustement des AP, les autorisations de programme, après cette DM2 à hauteur de plus 13,2 millions d'euros hors dépenses financières qui sont gérées sans les autorisations de programme, donc cela représente 1,6 % du stock d'AP restant à réaliser après cette DM2. Je vais vous donner le montant : 863 millions d'euros d'AP ouvertes.

Donc, les révisions d'AP, essentiellement, toujours dans l'éducation le plus fort investissement, à hauteur de plus 7,3 millions d'euros pour les travaux dans les collèges. Le FAC, la dernière politique contractuelle qui avait été votée par l'exécutif : plus de 2 millions d'euros. Les dépenses imprévues : plus 2 millions d'euros. On a, toujours pareil, en termes d'ouvrages d'art, une augmentation de 1,5 million. Les équipements et le matériel, la contribution FS2I, et on a créé aussi de nouvelles AP. Pour le site Pays de Fontainebleau : 1,2 million d'euros, 1 million pour la démolition du foyer de Provins et 200 000 euros pour l'électrification de la ligne Paris 3. C'est la deuxième phase d'étude.

L'ajustement des crédits de paiement d'investissements 2021, qui vous est proposé en DM2, s'élève à 11,7 millions d'euros, soit un total de variation de plus 4,2 %. Cette variation peut être décomposée entre report de l'exercice 2020 à hauteur de 3,8 %, et les ajustements propres à la DM2, soit une augmentation de plus 7,9 millions d'euros qui vous sont proposés dans cette slide.

La synthèse de cet équilibre après la DM2, vous l'avez inscrite avec les différentes hausses de recettes et de dépenses, soit une épargne brute, on vous rappelle : 50,8 millions d'euros. Donc, on arrive après ces crédits inscrits, à hauteur de 163,4 millions d'euros. Et puis, on reprend, donc, au niveau de l'emprunt, après les recettes et dépenses d'investissement, on est sur un besoin d'emprunt minoré de 54 millions et demi pour arriver à hauteur de 122,9 millions d'euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, merci Daisy. Je vais passer la parole aux représentants des différents groupes, donc Jean-Louis.

M. THIÉRIOT. Monsieur le Président, mes chers Collègues, cette DM2 intervient après notre vote, début mars 21, d'une première étape modificative consacrée au plan de résilience, notamment. Je ne vais pas vous assommer de chiffres après la brillante démonstration de Daisy qui vient d'exprimer combien nous gérons de manière saine et rigoureuse nos finances publiques depuis 2015, malgré les difficultés auxquelles nous avons été confrontés et surtout, à quel point nous répondons aux besoins et à l'urgence. Mon intervention va simplement compléter celle de Daisy, et ne cherche pas à ajouter, elle veut simplement traduire en mots et en valeur ce que n'expriment pas les chiffres, car comme chacun sait au commencement était le verbe et l'action ne fait que suivre.

Alors, quelles sont les valeurs qui guident notre action ? Oui, car depuis 2015, ce sont toujours les mêmes principes qui nous ont habités, en dépit des soubresauts ô combien nombreux que nous avons connus.

Le premier, c'est protéger. Protéger, c'est, d'abord, des finances publiques plus saines. C'est surtout avoir les marges de manœuvre pour le faire. C'est mieux accompagner les plus fragiles. Et ici, dans cette DM2, nous voyons que les bénéficiaires du RSA qui ont besoin de la solidarité nationale pour un retour vers l'emploi seront davantage aidés. C'est la situation économique qui l'exige. C'est l'accompagnement des élèves et des étudiants handicapés, avec plus 2,2 millions de crédits pour les transports scolaires. C'est cela, l'humanité. C'est cela, la solidarité vraie.

Aménager, autre valeur, c'est offrir à notre jeunesse des conditions optimales pour étudier, car elle est notre avenir et que nous devons à tout prix briser les fractures territoriales et offrir les mêmes chances à tous. C'est ce que nous avons fait par la construction de huit collèges depuis le début de notre mandature et dans cette DM2, en investissant 3,4 millions

supplémentaires pour réhabiliter et entretenir les collèges, c'est bien pour le soleil du matin qui se lèvera demain de cette jeunesse que nous travaillons.

Enfin, développer l'attractivité. Toute l'attractivité est évidemment essentielle avec cette marque « Vivre en grand en Seine-et-Marne », qui passe par l'attractivité culturelle. Et à ce titre, cette DM2 abonde de plus de 1,3 million d'euros son investissement pour la culture et le patrimoine, notamment avec une enveloppe de 700 000 euros pour les musées. L'idée, c'est bien de contribuer à offrir de la culture partout et pour tous. C'est l'esprit de l'action culturelle telle qu'elle avait été définie par André MALRAUX, qui disait que le seul sens de l'action culturelle, c'était offrir au plus grand nombre l'accès aux plus grandes œuvres de l'humanité à travers notre action culturelle, nous faisons des choix et nous y contribuons pour notre petite part.

Voilà, mes chers collègues, ce que contient cette DM2 qui s'inscrit dans la droite ligne de notre action depuis 2015. C'est à la fois de l'efficacité financière, des valeurs et un projet. Ces marges de manœuvre nous permettent de le réaliser.

En clair, nous voterons avec enthousiasme cette DM2, car elle a pour vocation de rendre possible ce qui est nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Louis. Smaïl.

M. DJÉBARA. Monsieur le Président, Chers collègues, je serai très court. Tout d'abord, pour constater que vous n'êtes toujours pas au niveau suffisant en termes de projection d'allocations du RSA. Vous aviez cru, au moment de l'adoption du budget, que la crise économique et sociale qui nous frappe respecterait l'annualité budgétaire. Vous constatez enfin qu'il n'en est rien et que la dépense du RSA sera malheureusement supérieure à celle de la dépense de 2020. Mais, vous ne l'augmentez que de 4,7 % alors que tous les spécialistes pensent que l'augmentation 2021 sera plus forte que l'augmentation de 2020, qui était, je vous le rappelle, de près de 13 %.

Pourquoi, dès lors ne pas faire une projection budgétaire de cet ordre pour l'année en cours et de l'intégrer dès la DM2 ? Vous ne le faites pas, parce que vous voulez une dernière fois pour voir diminuer le recours à l'emprunt de 54,5 millions d'euros entre la DM1 et la DM2, rendez-vous compte. Je ne reviendrai pas sur votre perception, je veux toutefois vous alerter. Ce ne sont pas les cabinets de notation financière qui font les élections, mais les femmes et les hommes qui vivent sur notre territoire. Ces femmes et ces hommes n'expriment pas la volonté d'avoir toujours moins de solidarité, toujours moins de politiques éducatives, associatives, sportives et culturelles, toujours moins de protection pour les enfants en danger, les personnes âgées dépendantes, les personnes en situation de handicap. Toujours moins d'ambitions départementales et toujours moins de personnel en charge du service public départemental. Ils vous le diront, dans quelques semaines : ces hommes et ces femmes veulent un Département qui protège, un Département qui émancipe et un Département qui prépare un avenir ambitieux et durable.

Ce n'est pas votre choix à travers cette DM2, conforme à l'image du mandat de votre majorité. Nous ne voterons bien sûr pas cette décision modificative numéro 2. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Daisy.

Mme LUCZAK. Smaïl, je vais le répéter, mais je vais le répéter, on l'a dit chaque fois. Le chapitre du RSA un chapitre budgétaire fermé, donc à chaque décision modificative, on réajuste. Ce n'est pas la peine d'y mettre 12 % tout de suite si, de toute façon, ces crédits vont être bloqués après. Donc, on sait très bien qu'en fin d'année, on aura le chiffre réel attendu et à

chaque DM, on réajuste par rapport aux besoins nécessaires. Donc, ce n'est pas une volonté de ne pas se projeter sur le... C'est qu'aujourd'hui, cela ne sert à rien d'aller mettre 12 millions, si aujourd'hui, on n'a besoin que de 9 millions sur ce chapitre fermé. Cela fait partie... On réajuste, les DM servent à cela. C'est un instrument de suivi des dépenses. Bah, les projections, elles ne sont pas si... Il faut les reprendre, cela évolue. On aurait pu penser que c'étaient des chiffres annoncés. Ce n'est pas... On a depuis le début de l'année des variations tous les mois et des fois d'un mois sur l'autre, en baisse. Donc, il faut être au plus juste des besoins pour être face aux besoins de l'allocation demandés par la CAF, l'appel de fonds. Mais, on réajuste à chaque fois et on aura les moyens, de toute façon, les chiffres le démontrent, de réajuster à la dernière DM en fin d'année.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, ce que dit Daisy est tout à fait réel. Bien évidemment, il ne faut pas bloquer l'argent, l'important, c'est de l'avoir l'argent, et nous l'avons avec nos réserves, donc nous pourrons faire face à... même si aujourd'hui, on est plutôt sur quelque chose, une tendance, une tendance qui augmente, mais qui n'est pas aussi importante qu'on le pensait. Mais nous serons capables de faire face s'il y avait, dans la deuxième partie de l'année, des augmentations très fortes. C'est cela qui est important. C'est ce que... En 2015, par exemple, il n'y avait pas. Il a fallu faire face sans avoir les fonds. Aujourd'hui, nous avons les fonds, donc, ce qui nous permettra de répondre bien évidemment à ces dotations obligatoires de RSA, mais également de faire face à toutes les difficultés que les Seine-et-Marnaises et les Seine-et-Marnais vont, vont pouvoir... vont peut-être rencontrer. Je vous rappelle que pour l'instant, nous y avons fait face et que nous avons les moyens de continuer. Et c'est cela la bonne gestion. Ce n'est pas simplement d'avoir une note financière excellente, c'est d'avoir à travers cette note la possibilité d'avoir les moyens d'agir et d'agir dans l'urgence pour faire face à la difficulté des personnes. Et c'est tout à fait cela la politique, c'est bien gérer pour pouvoir faire face et pouvoir répondre à l'urgence. C'est ce que nous avons fait et c'est à travers cette DM2, ce que nous proposons de poursuivre. Daisy.

Mme LUCZAK. Juste rappeler, parce que certains ont la mémoire courte. Quand on est arrivé, c'était 17 millions du RSA qu'il a fallu... qui n'avaient pas été payés sur la fin d'année. Donc aujourd'hui, on est à chaque fois... En tout cas, on est sur un taux d'exécution pas loin de 100 %. Et on ne laisse pas des factures ou des appels non-honorés à la date prévue. Donc, en tout cas soyez rassuré, on aura la capacité à pouvoir ajuster en dernière DM les besoins du RSA et cela, on ne laisse pas de factures non-honorées à la fin de notre mandat.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Alors, je vous propose de passer au vote. Quels sont ceux qui sont contre cette DM ? OK. Abstention ? Très bien, merci.

Votent contre M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. Le seul 7/05, c'est le Fonds départemental de péréquation de Droits d'enregistrement. Daisy.

Mme LUCZAK. Ah oui, c'est toujours moi. Oui, là on va distribuer de l'argent, encore. Donc là, on vous propose la deuxième répartition du sol 2020 du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, donc les fameux DMTO. Donc, on vous propose aujourd'hui, cela concerne 445 communes de moins de 5 000 habitants qui sont éligibles à ce fonds. Et, donc, le solde s'élève à la somme totale de 13 831 557, 72 euros. Et vous avez la liste des communes et les sommes attribuées.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord sur cette répartition ? Très bien.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors, ensuite, nous avons des garanties d'emprunt pour Habitat 77. Céline, mais je ne sais pas si...

Mme NETTHAVONGS. Oui, oui, je suis là.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, elle est là. Elle est là. Très bien.

Mme NETTHAVONGS. Comme à l'accoutumée, je vous propose de présenter toutes les délibérations en même temps. Donc, dans la 7/06, il vous est proposé de réitérer la garantie d'emprunt au profit d'Habitat 77 par suite d'un changement de numérotation du contrat de prêt qui a été opéré par la Caisse des Dépôts et Consignation.

Sur la 7/07, c'est une garantie d'emprunt du Département qui est sollicité par Mille et Une Vie Habitat pour l'acquisition en VEFA de 38 logements à Combs-la-Ville. Garantie d'emprunt toujours à hauteur de 40 %.

Et dans la 7/08, c'est un transfert de garantie d'emprunt suite à un transfert de prêt de Dexia à la Caisse des Dépôts et Consignation au profit de l'association Coalia.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline. Sur ces trois mémoires, pas de problème particulier. Tout le monde est d'accord pour les...

M. JULLEMIER. Je ne prends pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, oui, Denis ne prend pas part au vote, bien sûr pour la Delibqui concerne l'Habitat 77. Pas de problème ? Merci.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Merci, dont je vous propose de revenir au mémoire 1/01, et c'est le CID du Provinois. Yves.

M. JAUNAUX. Oui, Président. Suite à l'adoption du nouveau contrat le FAC, il faut modifier le CID dans la communauté de communes du Provinois, et donc c'est pour un budget de 1 716 571 amélioré de 1 million puisqu'il y a un bonus par rapport à la réalisation du collège de Jouy Châtel. On vous donne tous les programmes d'action qui irriguent bien le territoire. Il y a 12 actions qui sont intéressantes pour le territoire de la communauté de communes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances, Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier ?

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. C'est le FAC de Boissy-le-Châtel.

M. CHANUSSOT. Oui, le FAC de Boissy-le-Châtel pour 300 000 euros de subventions départementales annoncées pour la construction d'une halle des sports qui est très attendue sur le territoire. Donc, évidemment, ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du Comité des politiques contractuelles. Il s'agit de la construction d'un gymnase d'une taille de 21 mètres sur 36, dont le coût est estimé à un peu plus de 1 200 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances, Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Parfait.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/03, c'est une subvention pour la plateforme d'approvisionnement de restauration scolaire. Yves.

M. JAUNAUX. Alors, dans cette première année, la plateforme a besoin de recettes financières. Il est proposé que le Département participe pour les frais de fonctionnement à hauteur de 150 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour cette subvention ? Merci.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. 1/04, c'est une convention entre le Département, la CCI, et GRDF. Nathalie.

Mme BAULNES-SERENI. Monsieur le Président, mes chers Collègues, je vous présente effectivement une délibération concernant une action portée par le Département et ses huit partenaires engagés en faveur de la mobilité décarbonée par le soutien au développement du bioGNV, le gaz naturel pour les véhicules, et qui sera produit par les unités de méthanisation se déployant sur le territoire. Ce rapport concerne donc le développement de l'usage du bioGNV pour les véhicules utilitaires légers, les poids lourds pour le transport de marchandises et de voyageurs, les bennes à ordures ménagères, notamment, qui pourront ainsi bénéficier du biométhane produit en Seine-et-Marne. L'objectif est d'accompagner les acteurs économiques pour faire évoluer leur flotte vers la motorisation du bioGNV. Et ce partenariat proposé prend la forme d'une convention tripartite sur trois ans entre le Département, la CCI 77 et GRDF, avec des axes d'intervention suivants :

L'axe numéro 1, l'appui à l'implantation d'unités de production de gaz vert et de station d'avitaillement GNV - BioGNV sur le territoire.

L'axe 2, une information et une communication concertée sur le GNV - BioGNV pour sensibiliser les acteurs économiques locaux, notamment les plus petits.

L'Axe numéro 3, la réalisation d'études de potentiel, des enquêtes territoriales et des analyses économiques spécifiques sur la mobilité durable en lien avec l'énergie gaz propre.

Et enfin, l'axe 4, une structuration du réseau des acteurs de la filière seine-et-marnaise. La CCI met à disposition des moyens humains. Le Département et GRDF s'engagent au versement d'une contrepartie financière à la CCI 77, de l'ordre de 8 000 euros pour chacun des deux partenaires. Sachant que pour l'année 2021, GRDF a déjà financé une action pour 5 025 euros en amont de la contractualisation et que donc la contribution du Département pour cette année 2020 se monterait à 7 705 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier... heu, Julie.

Mme GOBERT. Monsieur le Président, chers Collègues, effectivement, c'est une délibération extrêmement intéressante à la fois pour le développement de la mobilité durable, mais aussi dans la continuité du souhait de développer les énergies renouvelables. Néanmoins, il faut qu'on soit particulièrement vigilant et cela n'apparaît pas assez sur cette délibération à tout l'enjeu de l'acceptabilité sociale et territoriale. On sait que plus les sites de production sont importants, voire amène des éléments qui viennent de l'extérieur, plus on a des possibilités de réactions des populations, des territoires et à juste titre. Cela, c'est un premier point. L'autre point étant que... il faudrait ne pas être juste dans la concertation sur ce type d'engagement, mais vraiment dans de la négociation avec l'ensemble des acteurs. Je vous remercie, mais pour le coup, on vote pour puisqu'on trouve que c'est complètement dans les enjeux que nous devons relever sur les questions environnementales.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Bon, la charte permet quand même une concertation, et je vous rappelle que le CAUE a fait des études justement pour les implantations et la disposition des territoires quand il y a des implantations pour essayer d'intégrer au mieux

ces unités de production dans l'environnement. Y a-t-il des oppositions à cette convention ?
Non. Très bien, merci.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, les mémoires 2, et nous commençons par le 2/01 qui est le rapport d'activité de l'année 2020. Et donc, c'est Isoline.

Mme GARREAU MILLOT. Bonjour à toutes et tous. C'est un rapport d'activité qui nous est soumis chaque année. La loi a prévu la présentation par un Président du Conseil Départemental d'un rapport annuel sur l'activité des services. A l'issue de celle-ci le Conseil Départemental donne acte à son Président. Vous avez, joint à ce présent rapport, l'ensemble de l'état des lieux du Département et l'ensemble séquencé par service. Conformément à l'article L. 3121 du Code général des collectivités territoriales, le présent rapport sur l'activité des services du Département vous est transmis pour l'année 2020 et elle concerne les solidarités, l'environnement, les déplacements, l'aménagement, l'éducation, l'attractivité stratégie des territoires, l'administration, les ressources coordonnées par la Direction Générale des Services qui regroupent des fonctions essentielles de pilotage et de contrôle, notamment Secrétariat Général aux Assemblées, finance et contrôle de gestion.

Evidemment, une action a été faite par le Département au niveau de la pandémie 2020 et qui est retranscrite dans ce rapport avec un paragraphe spécialisé sur notre action sur la crise Covid.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline, je crois qu'on va avoir une petite projection de synthèse.

Régie. Nous avons un petit problème technique. Je suis désolé, j'ai un petit souci.

Mme GARREAU MILLOT. Ce que je peux vous ajouter, c'est que dans ce rapport, il est voté notre accompagnement auprès des communes et des administrés en termes de masques, par exemple, les tablettes qu'on a pu fournir et aux services, notamment, l'accueil des enfants dans les collèges. Je pense notamment aux enfants dont les professions prioritaires au moment du confinement, l'aide au transport des soignants, les CHSCT exceptionnels, le télétravail. J'ai rappelé qu'on était le premier Département à faire des séances en visio, ce qui traduit l'adaptation des services et notamment sur le plan continuité d'action. Il est rappelé également que la gestion de la crise a permis aussi de belles réalisations. Donc, il y a la liste des projets qui sont listés : la dématérialisation des commissions d'appel d'offres, notamment. Le Département n'a pas failli en termes de recrutement puisque je crois que ce sont 226 recrutements supplémentaires, que cela n'a pas freiné les carrières et les achats.

Il est rappelé que pendant l'année 2020, c'est plus de 114 000 appels ont été reçus par le Département. C'est le traitement de 74 000 mails par jour que ce sont 150 virus, et non pas sanitaire, mais des virus informatiques qui ont été interceptés, et ce, par moi.

C'est aussi un rappel sur le verdissement de la flotte automobile avec 16 voitures électriques pour l'année 2020 sur 54 en tout, mais sur une flotte de 264 véhicules. Je ne sais pas si j'ai comblé le temps de la vidéo, mais c'est ce que je pouvais vous apporter en quelques mots.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Isoline. Ce que je vous propose, c'est d'arrêter là, on verra tout à l'heure si cela passe mieux. Un mot de Christophe.

M. DENIOT. Simplement pour remercier également l'ensemble des agents départementaux pour leur investissement. Remercier évidemment les directeurs généraux qui, de leur investissement et de l'accompagnement qu'ils ont pu faire toute l'année, tout au long de l'année 2020. Remercier évidemment, également l'ensemble des directeurs de cette belle collectivité pour leur engagement. Et bien entendu, remercier les 4500 agents du Département

qui sont totalement acquis à la cause de la fonction publique. Et donc, on a su, au travers de cette année 2020, faire preuve de résilience à travers cette crise ; piloter une administration comme celle du Département, c'est, c'est piloter un paquebot. Et on a vu face aux icebergs que pouvait constituer la pandémie qu'on a eue, on a su virer de bord vraiment très, très rapidement. Donc un grand merci à tous.

Mme GARREAU MILLOT. J'en profite, Christophe, pour vous remercier d'avoir été chef d'orchestre dans cette période-là. Je souligne que nos services, en tout cas en ce qui concerne mon domaine de compétences, pour leur réactivité qui a vraiment été très efficace. Merci.

Les membres de l'Assemblée applaudissent.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, donc, je demande de prendre acte de ce rapport d'activité 2020. Ah, pardon. Monique.

Mme DELESSARD. Pardon. Oui, Monsieur le Président, chers Collègues, ce rapport d'activité 2020 retrace en grande partie l'engagement du Conseil Départemental pendant cette année, si particulière à tous les points de vue. Crise sanitaire, crise économique et sociale. Les Seine-et-Marnais ont dû faire face, comme ailleurs, à un défi historique celui de la résilience face à une menace sans visage et pourtant bien réelle. Nous avons eu des désaccords depuis 2015, nous en avons encore à l'étude de votre compte administratif ou la DM2 font partie, une nouvelle fois, de la démonstration de notre opposition.

Néanmoins, je veux, au nom des élus socialistes et républicains, saluer l'engagement et l'investissement du Conseil Départemental, de ses élus, de ses services pendant la crise. Un grand merci à Christophe DENIOT, à ses équipes et à tous les agents du Département qui se sont investis sans compter pendant cette crise. Merci, Christophe.

Nous avons su collectivement être à la hauteur de l'enjeu et nous mobiliser pour accompagner les Seine-et-Marnaises et les Seine-et-Marnais dans cette crise. Je tenais à le dire simplement, parce que c'est ce que nous avons ressenti. Certes, beaucoup reste encore à faire et nous devons nous projeter dans l'après tant cette période du Covid laissera des blessures.

Des blessures, dans le renforcement des inégalités scolaires pour lesquelles nous devons être plus que jamais en première ligne pour que la situation matérielle des familles ne soit plus un facteur discriminant de réussite scolaire.

Des blessures dans des parcours d'emplois écrasés par la crise qui demandent que nous renforçons les moyens humains des services sociaux départementaux et de nos partenaires chargés de l'insertion par l'économie.

Des blessures dans les violences intrafamiliales qui ont explosé pendant les périodes de confinement pour être plus que jamais aux côtés des victimes, en renforçant leur protection, leur accueil et en facilitant la décohabitation d'urgence quand cela est nécessaire.

Alors oui, nous avons fait œuvre utile en 2020, mais les défis qui se présentent devant nous sont plus importants encore. C'est l'enjeu essentiel de la campagne électorale en cours et ce devra être le défi de la nouvelle majorité.

En conclusion, prenons cette année 2020, en référence de la capacité du Conseil Départemental à agir puissamment pour réparer et préparer l'avenir. Je vous remercie, chers Collègues.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Monique. Et bien évidemment, je pense que la plupart des membres de cette assemblée partagent à la fois les remerciements, et je l'avais dit tout à l'heure, à l'ensemble des agents, parce que c'est vrai que situation exceptionnelle et engagement exceptionnel du Département et des élus et bien évidemment, la crise n'est pas terminée. Et, aujourd'hui, à la crise sanitaire qu'il nous faut continuer à combattre, il y a la crise économique, il y a la crise sociale, il y a la crise éducation avec toutes ses conséquences et le Département aujourd'hui a une grosse responsabilité, mais je suis sûr, eh bien, qu'il y fera face. Merci.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 2/02, c'est le personnel Départemental modification, suppression. Andrée.

Mme ZAIDI. Il est proposé de modifier 31 emplois permanents, de créer 30, pardon, 3 emplois permanents et de créer 3 emplois non permanents. Au vu des besoins sur l'année 2021, il est également proposé de créer 60 emplois non permanents afin de répondre à des accroissements saisonniers d'activité.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, Daisy n'est plus là, qu'est-ce qui... ah, Jean-Marc, d'accord. Tout le monde est d'accord ? Oui, Monique.

Mme DELESSARD. Président, je vous ai fait part lors de notre dernière séance, de notre crainte pour les nouveaux contrats de projet afin qu'ils ne soient pas détournés de leur objectif, c'est-à-dire qu'ils remplacent les embauches statutaires ou des embauches de contractuels qui existaient jusqu'à maintenant. Je vous le rappelle, ces contrats de projet n'ouvrent pas droit, comme les embauches de contractuels à une possibilité de CDI dans la collectivité. Ils doivent donc être réservés à des projets qui ont une durée limitée dans le temps.

Dans le mémoire que nous venons d'étudier, il y a trois contrats de projet que vous nous proposez aujourd'hui. Nous sommes interrogatifs sur celui qui est le projet Mission Europe au sein de la DGS. Pour nous, c'est un poste de chargé de mission Europe, qui est essentiel, mais qui, pour nous, n'a pas une durée limitée dans le temps. Donc, on voudrait que vous nous confirmiez et nous rassuriez sur ce point particulier, et ce poste qui est créé. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Oui, sur la mission Europe, la création du poste est liée à un subventionnement que nous avons eu sur trois ans. Donc, nous avons calé la durée du poste, ce qui ne veut pas dire qu'au bout de trois ans, il n'y aura pas un changement de statut. Voilà.

Mme DELESSARD. Je vous le rappelle ; transformé en CDI.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, mais on pourrait en faire un autre. Cela ne peut pas être transformation, on pourra toujours créer un poste, à l'issue.

Mme DELESSARD. Je voulais vous alerter sur cette inquiétude que nous avons.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Oui, ben, merci. Je ne sais plus si nous avons voté, enfin, en tous les cas on peut revoter. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstention ? Très bien.

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 2/03, c'est la valorisation des certificats d'économie d'énergie, Anne-Laure.

Mme FONTBONNE. Oui, bonjour à tous. Donc, le dispositif des certificats d'économie d'énergie a été introduit par la loi sur l'énergie du 13 juillet 2005. Ce dispositif oblige les fournisseurs d'énergie à aider les particuliers, les entreprises et aussi les collectivités territoriales à réaliser les travaux leur permettant de réduire leurs émissions de CO2. L'obligation imposée aux fournisseurs d'énergie en la matière crée une offre et une demande octroyant ainsi une valeur économique au CEE. Lorsque les travaux réalisés entrent dans le dispositif, le Département génère des CEE attachés au montant des travaux et à la quantité d'énergie susceptible d'être économisée à l'achèvement de ces derniers.

Les CEE détenus par le Département peuvent être ensuite valorisés puis vendus sur le marché. Le Département a procédé à cette valorisation pour un ensemble d'opérations. Il est donc opportun de valider la cession des CEE correspondants pour un montant de 118 450,58 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Anne-Laure. Jean-Marc, pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Tout le monde est d'accord pour adopter cette opération ? Merci.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 2/04, c'est l'état des travaux de la Commission consultative des services publics. Isoline.

Mme GARREAU MILLOT. Oui, en effet. Il s'agit d'un rapport que nous avons l'habitude de présenter à cette Assemblée, puisque c'est un rapport annuel qui concerne l'ensemble des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics. C'est le Code générale des collectivités territoriales qui le prévoit. Il vous est soumis cette année, puisque c'est chaque année avant le 1^{er} juillet où nous devons délibérer.

Au titre de l'année 2020 la Commission consultative des services publics réunie le 4 décembre dernier a procédé aux travaux suivants : l'examen du rapport d'activité 2019 de la société Flexité 77, qui est délégataire du service public de transport à la demande des services à mobilité réduite (PAM 77) ; et également à l'examen du rapport d'activité 2019 du service départemental de télé-assistance remis par le groupement délégataire Europ Télé-assistance.

Ce sont deux rapports qui ont déjà été présentés en séance du 17 décembre 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc, c'est une prise d'acte. Pas de problème particulier sur ces deux... sur ce mémoire.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous passons au rapport sur 3. Donc, c'est, le premier 3/01 concerne la RD 209. Véronique.

Mme PASQUIER. Alors, en effet, ce rapport concerne la réalisation d'une station multimodale de covoiturage au Carrefour de Prévert RD 209 sur les communes de Jouy-le-Châtel et Vaudois-en-Brie. Cette station concernera deux aires, une pour les véhicules légers et la seconde réservée aux poids lourds. Concernant ces derniers, le stationnement est déjà une pratique courante à cette intersection du fait de la RN4 et du site sécurisé de la société Rambach. Cette entreprise a donc accepté de céder les emprises nécessaires à la réalisation de cette station en échange d'emprises appartenant au Département. La société Rambach assurera la gestion des eaux pluviales en les recueillant dans son réseau d'assainissement privé. Le montant des crédits nécessaires à cette réalisation s'élève à 400 000 euros, et en annexe, vous trouverez la convention afférente à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sandrine, pour les finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème sur le mémoire ?

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. 3/02, c'est le contournement de Guignes. Xavier.

M. VANDERBISE. Oui, Monsieur Le Président. Mes chers Collègues, bonjour. Cela concerne le projet de contournement de Guignes sur 4 communes : Guignes, Yebles, Andrezel et Verneuil l'Étang. Je vous rappelle que cela avait été pris en considération par l'Assemblée le 18 novembre 2016. Cela nécessitait des acquisitions foncières. Et comme à chaque, suite aux études et aux concertations, des adaptations techniques sont nécessaires. Il y a donc un coût d'opération qui a été réévalué à la hausse pour prendre en compte ces adaptations. Ces nouvelles dispositions nécessitent donc une prise en considération modificative, d'où le rapport qui vous est présenté aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Louis... ou Jean-Marc pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Donc pas de problème pour cet ajustement sur le contournement de Guignes ? Merci.

N° 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/03 sur la RD 5. C'est une construction d'une passerelle, Ugo.

M. PEZZETTA. Il s'agit du remplacement de la passerelle piétonne à Esbly. Elle a été créée dans les années 1970 pour une utilisation provisoire qui s'est avérée bien utile à l'usage et pérenne. Le montant est de 1,290 million d'euros avec une subvention possible demandée de 40 %, 505 000 euros par le fonds de mobilité aménagement cyclable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc pour les Finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

N° 3/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, sur la RD 606, c'est le viaduc de Moret. Laurence.

Mme PICARD. Oui. Il s'agit du dossier de prise en considération des travaux de réparation du viaduc de Moret d'une longueur de 318,80 mètres. Réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale pour un montant estimé à 5,5 millions d'euros TTC. Les travaux permettent d'envisager une prolongation de la durée de vie de l'ouvrage de l'ordre de 20 à 25 ans. Préalablement aux travaux, nous notons qu'il... a porté à connaissance de Natura 2000 est nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème ?

N° 3/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/05 sur la RD 236, régularisation foncière. Véronique.

Mme VEAU. Oui, il s'agit de la session de deux parcelles situées sur la commune de Saint-Brice au profit d'un propriétaire, moyennant le prix de 100 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Donc, pas de problème pour dépenser ces 100 euros ?

N° 3/06

M. LE PRÉSIDENT. Cela concerne le PAM 77. Xavier.

M. VANDERBISE. Oui. Ile-de-France Mobilité a décidé de financer la gratuité des courses PAM 77 ayant pour motif la vaccination. Il vous est donc proposé, d'une part d'approuver la convention proposée dont vous avez copie dans l'annexe, d'approuver l'avenant numéro 12 au contrat de délégation au service public PAM 77 géré et exploité par la société Flexité jusqu'au 30 juin de cette année ; et la tarification usagers 2021 dans la perspective où le marché PAM 77 prendra effet le 1^{er} juillet 2021 avec la société Keolis.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pour les finances, Béatrice, elle n'est pas là. Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème sur ce mémoire ?

N° 3/07

M. LE PRÉSIDENT. 3/07, une convention de financement avec la commune de Moissy-Cramayel. Jérôme.

M. TISSERAND. Il est proposé un projet de convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Moissy-Cramayel. Cette convention a pour objet de déterminer les modalités financières permettant à la collectivité de prendre à sa charge les coûts des circuits spéciaux scolaires induits par la mise en place des transports scolaires pour les élèves de l'école de Lugny qui devront se rendre sur les locaux municipaux de Chanteloup pour l'année scolaire 2021-2022. La mise en place de ces circuits spéciaux scolaires est estimée à 154 310 euros hors taxes, sous réserve d'ajustements lors de l'exécution.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sandrine, pour les finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier ??

N° 3/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/08, c'est le règlement de la commission d'indemnisation pour le TZen. Xavier.

M. VANDERBISE. Je rappelle que le Département s'était engagé sur la mise en œuvre de cette procédure de règlement amiable. Litige lié aux conséquences des travaux du TZen 2.

La mise en place d'une commission d'indemnisation amiable avait été approuvée lors de la séance du 26 septembre 2009. Elle a désormais été installée. Il convient aujourd'hui d'en approuver le règlement mis à jour afin d'y indiquer le périmètre d'indemnisation du second secteur de travaux qui se situe à Savigny le Temple.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème sur cette commission d'indemnisation ?
Merci.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors les rapports 4. Et le premier concerne, qui est un mémoire important, la création d'un service départemental ayant vocation à reprendre des activités des deux établissements publics départementaux autonomes en charge de l'accueil d'urgence de l'ASE. Bernard.

M. COZIC. Oui, bonjour à tous. En Seine-et-Marne, les principaux opérateurs de l'accueil d'urgence de protection de l'enfance sont deux établissements publics départementaux autonomes. La charte de fonctionnement du dispositif d'accueil d'urgence adoptée en décembre 2019 par le Conseil départemental vise à garantir la fluidité du dispositif et la qualité de la prise en charge axée sur des besoins et le parcours de l'enfant. Elle précise les engagements et responsabilités des différentes parties prenantes. Les trois missions essentielles du lieu d'accueil sont : accueillir, observer, orienter. La durée de la prise en charge, je le rappelle, est de 3 mois renouvelable une fois.

Le schéma de solidarité 2019-2024 entend protéger, accompagner et rendre autonome. Le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 traduit l'engagement fort du département de garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits dans la vie, de la naissance jusqu'à l'âge adulte. Et plus particulièrement, l'engagement de ce contrat vise à sécuriser les parcours des enfants protégés et à prévenir les ruptures.

Par ailleurs, une réflexion a été engagée sur la création d'une entité unique en charge de l'accueil d'urgence en protection de l'enfance de façon à garantir à chaque enfant une égalité de traitement quelle que soit sa situation en tout point du territoire départemental. Il s'agit d'améliorer la qualité de service en plaçant chaque enfant au centre des actions menées, d'assurer l'efficacité et la lisibilité des dispositifs.

Le choix de réaliser l'unification du dispositif par la reprise en régie du service marque l'engagement du Département de s'impliquer encore plus fortement et directement au cœur de la politique de prévention et de protection de l'enfance. En mobilisant l'ensemble de ses ressources et de ses leviers d'action au côté des professionnels engagés, le Département poursuit sa politique volontariste et ambitieuse qui consiste à donner toutes les chances aux mineurs accueillis au plus près de leurs besoins vers l'autonomie.

Au cours de l'année 2019, ce sont 536 mineurs de tous âges qui ont été accueillis et pris en charge au titre de l'accueil d'urgence. Sur le foyer de l'enfance de Meaux, il a une autorisation de 74 places de 0 à 18 ans. Le foyer Alizée de Rubelles se décompose sur deux sites (Rubelles et Provins) et possède 86 places. Parallèlement, nous avons le dispositif associatif FAO de 16 places de 0 à 21 ans.

La reprise en régie de ces deux établissements vise donc à impliquer davantage le Département dans le pilotage de cette mission, de renforcer la proximité avec les professionnels qui travaillent au sein des deux établissements, de garantir en tout point du territoire départemental une équité de traitement et une prise en charge de qualité pour les mineurs accueillis et leurs familles, asseoir le caractère départemental et la lisibilité de la mission d'accueil d'urgence en protection de l'enfance, apporter aux professionnels une garantie d'emploi et d'équité entre tous les agents de la protection de l'enfance en intégrant la spécificité de la fonction publique hospitalière.

Je veux remercier les agents de la Direction Générale des Solidarités qui ont participé à l'analyse et à la perspective pour porter ce rapport aujourd'hui. Je remercie plus particulièrement Madame Chantal BUBLOT qui a fait un travail remarquable pour nous produire ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy pour les... Jean-Marc.

Mme LUCZAK. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, d'accord. J'entends des voix. Très bien. Pas de problème sur cette reprise ? Parfait, merci.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/02, c'est le rapport d'exécution du Contrat Départemental de prévention et de protection de l'enfance. Bernard.

M. COZIC. Oui. Le Département a engagé une démarche de modernisation de la protection de l'enfance depuis 2016 et a notamment pu présenter devant l'Assemblée départementale un rapport intermédiaire en 2017 puis des rapports dédiés destinés à créer l'observatoire départemental de la protection de l'enfance en novembre 2019, a validé la charte d'accueil d'urgence et de protection de l'enfance en décembre 2019. Et enfin, a lancé la réflexion sur le devenir des établissements publics départementaux d'accueil d'urgence en décembre 2020.

Cette action constante du Département depuis le début du mandat a été reconnue par l'Etat qui a conclu avec la Seine-et-Marne et 29 autres départements un contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance en septembre 2020. Signé le 29 septembre 2020, le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance couvre une période allant de 2020 à 2022. Le suivi et l'évaluation du contrat sont annuels. Un rapport de suivi doit être rédigé par le Département et voté pour une transmission aux services de l'Etat avant le 30 juin 2021. Il s'agit ici d'adopter le rapport d'exécution pour l'année 2020, lequel recouvre le dernier trimestre de l'année 2020 et correspond à l'initiation de nombreux projets.

Le Département se félicite des objectifs atteints en actions et en financements. L'année 2021 verra l'intensification des actions et leur mise en œuvre effective. Le contrat s'articule de même que la stratégie nationale, autour de 4 grands axes ainsi qu'un axe transversal : agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille ; sécuriser les parcours des enfants, protéger et prévenir les ruptures ; Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ; préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte. Quant à l'engagement transverse, il s'agit de renforcer la gouvernance et la formation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Brice, pour les finances ?

M. RABASTE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème particulier ? Julie.

Mme GOBERT. Ce rapport nous permet de faire un premier bilan de la mise en place dans notre Département de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Nous ne pouvons que nous réjouir, et nous l'avons déjà fait ici, que l'État ait décidé enfin de se donner les moyens de faire de la protection de l'enfance une priorité. Mais, malheureusement, est attendu que beaucoup de reportages sortent sur les difficultés que peuvent rencontrer les enfants de l'ASE tout au long de leur parcours, et que l'État décide d'accompagner les Départements sur cette stratégie dans laquelle nous nous sommes inscrits. Pourtant, la réalité est assez éloignée des annonces du Gouvernement lors du lancement de cette stratégie nationale.

Malheureusement, l'objectif d'accompagnement renforcé pendant les 1 000 premiers jours de l'enfant ne semble plus être au cœur du dispositif, parce que si on peut se réjouir de votre volonté de changer les postures et les pratiques pour passer des publics précaires à une vision plus universaliste d'accès à la PMI ou des actions qui sont mises en place autour du handicap, on reste encore loin d'un véritable service de la parentalité et de la petite enfance qui permettrait d'accompagner les parents et les enfants jusqu'aux 3 ans de ces enfants et donc vers leur scolarisation. On voit que vous avez cherché à travailler sur le renforcement de la formation et de la formation et de l'information, sur les informations préoccupantes, mais aujourd'hui, on se rend compte, quand on est au quotidien auprès des professionnels, qu'ils manquent souvent d'une connaissance des procédures à mettre en place. Pas nos professionnels, mais ceux qui sont au contact des enfants. Et c'est un enjeu fondamental.

Malheureusement, également, la généralisation des contrats jeunes majeurs ou a minima, le principe qu'aucun jeune ne sorte de l'ASE à 18 ans, sans solution pérenne d'intégration sociale, professionnelle et avec un logement, n'est plus non plus une priorité, alors

qu'on connaît les ravages de ces sorties sèches à 18 ans. Le PPE dont vous vous glorifiez n'est qu'un outil. En aucun cas, il ne vous engage et il faut des engagements pour ces jeunes. 40 %, c'est le pourcentage des SDF de moins de 25 ans qui viennent de l'ASE alors qu'ils ne représentent que 2 à 3 % de la population française. Nous devons nous engager beaucoup plus manifestement sur ces questions et pas simplement sur des entretiens.

En 2020, votre rapport nous indique que le Conseil Départemental a mobilisé dans le cadre de ce contrat 58K €. Je suis certaine que nous serons d'accord pour estimer la modicité de cet engagement Départemental pour changer ces politiques de parentalité et de protection de l'enfance, pour accompagner, pour mieux protéger, parce que c'est un enjeu très important, comme cela a été souligné par d'autres personnes ici. Et nous devons accompagner en tant que Département, en tant que première collectivité sur ces questions, la société à prendre conscience que nous sommes en retard sur ces questions et que nous devons faire de la protection de l'enfant, de l'enfance et des enfants, l'affaire de tous.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors en matière de retard, je pense qu'on a beaucoup bien travaillé, parce que je vous rappelle qu'il y avait les rapports de l'IGAS 2015, et qui pointait pas mal de difficultés que nous avons résolues au cours du mandat pour être déjà en conformité avec, avec la législation. Voilà, donc aujourd'hui, on peut dire que nous sommes dans les clous par rapport à tout ce qui est déjà réglementaire et même davantage.

Bernard, est-ce que tu veux répondre à quelques points ?

M. COZIC. Oui, compléter que le premier rapport que l'on a passé ce matin sur la commission 4 nous amène, justement... c'est toute cette réflexion, ce sont tous les premiers travaux qui vont nous permettre d'accompagner et d'orienter tous ces jeunes Seine-et-Marnais dans leur vie d'adulte. Oui, il y a eu un gros travail. Les perspectives sont pour moi, aujourd'hui, on va aligner des planètes qui vont permettre d'être encore plus présent auprès des jeunes qui nous sont confiés.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Abstention ? Très bien, merci.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/03, c'est la création d'équipes mobiles, sociales et médico-sociales pour justement aller en appui des établissements de protection de l'enfance, et aux assistants familiaux. Sarah.

Mme LACROIX. Bonjour à tous. Dans le cadre du contrat départemental prévention et de protection de l'enfance signé le 29 septembre 2020 avec les services de l'État et afin de garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap, il est prévu la création d'équipes mobiles. Pour créer ses équipes mobiles, la Direction départementale de la cohésion sociale, l'ARS et le Département ont choisi de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de créer un dispositif Départemental composé de deux équipes mobiles pour couvrir l'ensemble du territoire seine-et-marnais, croissant des compétences issues du champ médicosocial handicap et du champ de la protection de l'enfance.

Ces équipes doivent apporter un appui aux structures et familles d'accueil de la protection de l'enfance afin de prévenir au mieux les ruptures de vie et, plus largement, de sécuriser les parcours, d'assurer la continuité des approches entre les professionnels des services et hébergements sociaux et médico-sociaux, de la protection de l'enfance, des services de la pédopsychiatrie, de l'école et de l'insertion professionnelle. Ce rapport a pour objet de valider le choix des porteurs de ces équipes, soit les Amis de l'Atelier, de valider la convention tripartite.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pour les finances, Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pour la création de ces équipes, pas de problème particulier ? Parfait.

Je me permets de revenir sur le mémoire 4/01, parce que dans la présentation, il n'a pas été fait et nous n'avons pas désigné un liquidateur et un repreneur, ce qui doit être fait autrement la procédure va être bloquée. Donc, je vous propose, comme c'est prévu dans le mémoire, de désigner comme liquidateur Jean-Marc CHANUSSOT et comme repreneur Daisy LUCZAK. Pas de problème particulier ? Merci.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Sur le 4/04, la revalorisation des allocations sport et loisirs, aux assistants familiaux. Denis.

M. JULLEMIER. Oui, Monsieur le Président, depuis le 17 février 2020, les assistants familiaux bénéficient du dispositif CantiNéo, d'aide à la restauration scolaire pour les collégiens de l'ASE accueillis chez eux, soit une aide de 2,19 euros par repas. Cette aide sera portée à 2,21 euros par repas pour l'année scolaire 2021-2022. Le Département a le souhait d'élargir cette aide aux enfants scolarisés en école primaire, maternelle et élémentaire.

Il est donc proposé dans ce rapport de revaloriser l'allocation sport et loisirs de 50 euros supplémentaires pour la passer à 300 euros par an et par enfant, et d'élargir le champ d'application de l'aide de 2,21 euros par repas au profit des enfants scolarisés en école primaire et placés chez un assistant familial pour le Département. Le budget supplémentaire se chiffre à 130 000 euros. Vous pouvez délibérer.

M. LE PRÉSIDENT. Merci pour les finances, Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier sur sa mémoire ? Merci.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/05, c'est une indemnisation en cas d'arrêt de travail pour les assistants familiaux. Bernard.

M. COZIC. Oui. En application du Code du travail et du Code de l'action sociale et des familles, l'assistant familial bénéficie d'indemnités complémentaires en cas de maladie ou d'accident non professionnels. Aucune indemnité complémentaire n'est cependant prévue en cas d'accident de travail pour les salariés travaillant à domicile. Les assistants familiaux employés par une association bénéficient quant à eux des indemnités complémentaires en cas d'accident de travail. Il est donc proposé dans ce rapport de verser aux assistants familiaux employés par le Département, une indemnité complémentaire d'employeur en cas d'arrêt de travail suite à un accident de travail pour être en cohérence avec les assistants familiaux employés par les associations. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline pour les finances, ou Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de problème sur cette avancée ?

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. C'est une convention avec l'ordre des médecins, Bernard.

M. COZIC. Oui. Le Département de Seine-et-Marne représente l'un des départements français les plus en difficulté sur le plan de la démographie médicale. Il a décidé d'investir la santé comme une de ses compétences volontaristes essentielles au travers du Pacte Santé 77 voté à l'Assemblée départementale en juin 2020.

Pour mener ce pacte santé 77, une structure multi-partenariale de pilotage a été établie. Elle se réunit régulièrement. Cette instance compte par exemple l'ARS, la CPAM ainsi que le Conseil départemental de l'ordre des médecins de Seine-et-Marne. Le CDOM représente l'ensemble des médecins de Seine-et-Marne auprès des élus locaux et des pouvoirs publics. Il assure un contrôle d'accompagnement, de conseil et d'entraide auprès des médecins du territoire. Le CDOM œuvre activement en faveur du développement et de la maîtrise des stages au sein du département.

La collaboration opérante entre le CDOM 77 et le CD77 a déjà permis l'éclosion de plusieurs projets communs relatifs à l'attractivité et l'accessibilité mutuelle du département. La présente convention a pour objet de formaliser et d'organiser le partenariat de façon complémentaire entre les deux parties afin de permettre, dans le cadre du recrutement par le Département d'un chargé de mission, accompagnement territorial et la maîtrise de stages universitaires, un partage de données et de compétences facilitantes.

La convention proposée en annexe est présentée à la séance plénière du CDOM 77 qui a été exécutée le 14 avril 2021. Cette convention prévoit la création au sein du Département d'un poste de chargé de mission, la mise en place par le Département d'un Comité stratégique avec le CDOM 77, l'échange et le partage d'informations avec les professionnels de santé du territoire en capacité à devenir maîtres de stage et d'université, et la promotion du rôle de chargé de mission auprès des médecins du territoire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances, Jean-Louis qui n'est pas là. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème sur cette convention ?

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/07, c'est le renouvellement de conventions avec les CCAS ou les communes. Sarah.

Mme LACROIX. Depuis l'adoption de la première convention-cadre en 2015, le Département de Seine-et-Marne a renouvelé ses politiques de solidarité pour intégrer les nouveaux enjeux de la société ainsi que les besoins des Seine-et-Marnais, les besoins sociaux des Seine-et-Marnais. Pour répondre à ces évolutions, le Département adopté un schéma des solidarités qui doit permettre de garantir, aux personnes accompagnées par les services Départementaux, un accompagnement de qualité et de proximité engageant l'ensemble de ses partenaires et des acteurs du Département dans un souci de cohérence.

In fine, il s'agit, à travers l'efficacité des moyens déployés et l'adaptabilité des réponses aux besoins de chacun, de permettre aux Seine-et-Marnais de gagner en autonomie et d'être sécurisés dans leur parcours de vie. En particulier, il s'agit, dans le cadre de la réorganisation territoriale, de l'accueil des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, piloté par le Département et la MDPH, de revoir le format des conventions types de 2015. Ainsi, la création au 1^{er} janvier 2021 des services seniors aînés, personnes handicapées, aidants, dans chaque MDS a été pensée afin de permettre aux Seine-et-Marnais d'accéder à un service d'accueil personnalisé de qualité adapté à leur situation et d'être mieux orientés en étroite collaboration avec les services de la MDPH.

Les 6 PAT créés en 2018, ont été transformés en établissements sociaux et médico-sociaux afin de compléter les services SAFA des 14 MDS. Ils ont été labellisés comme point d'autonomie territoriale de niveau 1, 2 ou 3, selon la délibération adoptée en novembre 2020. Pour tenir compte de ces évolutions significatives de l'accueil des publics, les conventions entre les MDS, les Communes et les CCAS-CIAS arrivés à échéance demandent un nouveau format. C'est pourquoi il vous est proposé une nouvelle version de la convention-cadre fixant les obligations réciproques de chacune des parties prenantes pour les années à venir.

Merci de vous prononcer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci pas de problème particulier sur ce ... ? Oui, Julie.

Mme GOBERT. Oui, Monsieur le Président, chers Collègues, nous sommes tous d'accord sur ce point. L'engagement des communes est essentiel pour accompagner les Seine-et-Marnais et les Seine-et-Marnaises les plus en difficulté : ceux qui sont porteurs de handicaps, atteints par les difficultés liées à l'âge ou toute autre problématique comme les accidents de vie. Cette présence de proximité n'est naturellement pas remplaçable par des dispositifs départementaux. Nous avons, dans, dans son temps, montrer à quel point la création des PAT éloignait l'utilisateur en fait, deux... des dispositifs. C'est pour cela que, d'ailleurs, vous êtes, vous avez modifié votre cartographie d'intervention.

Vous décidez de modifier les conventions, évidemment, liant le Département aux communes CCAS-CIAS pour prendre en compte le retour des services seniors, aînés, des personnes handicapées dans les MDS avec la création des SAFA. Cela s'avère utile et nécessaire. On en est tout à fait d'accord. Toutefois, d'autres Départements décident, font le choix de financer les CCAS et les CIAS pour les aider à accompagner nos concitoyens qui en ont besoin. La Seine-et-Marne ne le fait pas alors que l'action que nous leur demandons est une action Départementale et nous le regrettons.

Nous le regrettons d'autant plus que les moyens humains dans les MDS, notamment les nôtres, imposent souvent un transfert de charges vers les CCAS. On se rend compte que les MDS n'ont pas suffisamment de travailleurs sociaux au regard de l'activité qui s'est démultipliée ces

derniers temps, notamment sur un certain nombre de problématiques. Et nous souhaitons, d'ailleurs, dire à quel point ces MDS sont confrontées à ces difficultés et en plus à des difficultés de recrutement, notamment de travailleurs sociaux en ce moment. Travailleurs sociaux dont on n'a pas encore assez salué l'investissement et le travail très importants dans la situation de crise que nous connaissons.

Cette convention, si elle est utile, manque clairement d'ambitions. Avec des moyens délégués au CCAS, le nombre d'actions pourrait être démultiplié sur le territoire à accompagner au plus près ceux et celles qui en ont besoin. Ces conventions ne sont qu'administratives et pour nous, elles auraient pu être le moment, le moyen, de repenser nos modes d'action, de repenser l'accueil de proximité et de repenser nos distributions de moyens qui sont insuffisants, aujourd'hui, sur le territoire et qui demandent aussi qu'on puisse justement rétribuer nos partenaires sur de l'action qui concerne le Département.

C'est pour cela que nous nous abstenons sur cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, donc abstention. Parfait.

S'abstiennent M. Smaïl DJEBARA, Mme Monique DELESSARD, Mme Julie GOBERT, M. Vincent ÉBLÉ, Mme Virginie THOBOR, M. Jean LAVIOLETTE et M. Bernard CORNEILLE.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. 4/08, c'est l'avenant à la convention « Rendez-vous solidaire ». Valérie.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Oui, le Schéma des solidarités 2019-2024, adopté en juin 2019, est articulé autour de la mise en œuvre de dix principes ; parmi lesquels se trouvent l'égal accès aux services, la proximité et l'adaptabilité des réponses aux besoins associée à une efficacité des moyens cohérents simples et clairs. C'est pourquoi, à la suite de la mise en place depuis le 3 juillet 2020, de la plateforme numérique pour la prise de rendez-vous en ligne des usagers de la Maison départementale des solidarités PILOTE, puis à sa généralisation à l'ensemble des Maisons départementales des solidarités depuis octobre 2020, il est apparu nécessaire de préciser certains des engagements des collectivités et de l'Agence nationale de cohésion des territoires, sans qu'il n'y ait de modification sur l'engagement financier et les prestations des membres du consortium « Rendez-vous solidarité ».

Pour ce faire, il vous est proposé de renouveler l'engagement du Département de Seine-et-Marne par un avenant qui précise des modalités de traitement sans modification sur l'engagement des parties. En fait, cet avenant traite essentiellement de toutes les mesures prises pour la protection des données personnelles et signale le choix d'une société sous-traitante nommée Outscale SASU. Je vous remercie de vous prononcer sur cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier sur cet avenant ? Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 4/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors, un autre avenant avec la MDPH, Yves.

M. JAUNAUX. Depuis 2018, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie a engagé une démarche d'établissement d'un standard de qualité commun et uniforme pour les systèmes informatiques de toutes les MDPH. En Seine-et-Marne, suite à certaines difficultés mineures, la CNSA a demandé qu'un délai soit accordé pour mener à bien ce futur module. On nous signale que ce futur module s'inscrira dans la démarche d'évaluation des MDPH pour les usagers et qu'il n'y a pas d'incitation financière.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème sur cette convention? Merci.

N° 4/10

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 4/10 concerne une convention avec la CNSA. Bernard.

M. COZIC. Oui. Le maintien à domicile des personnes âgées et les personnes en situation de handicap est une orientation prioritaire du Schéma départemental de soutien à l'autonomie. Priorisée et reprise par le Schéma des solidarités, elle est accompagnée depuis plusieurs années par un soutien financier de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Le Département et la CNSA ont souhaité poursuivre leur collaboration avec, par le biais d'une nouvelle convention sur la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile et d'accompagnement des proches aidants.

Pour mémoire, cette activité économique représente plusieurs milliers d'emplois de proximité et le Département finance 2,3 millions d'heures par an. Il s'agit de renouveler, auprès des services d'aide à domicile et des proches aidants, une politique volontariste autour de la qualité de la prise en charge d'actions de formation et de modernisation des services et de soutien concret auprès des proches aidants en lien avec les services et fédérations nationales. Des projets correspondants du Département sont cofinancés par la CNSA, à hauteur de 60 %, selon une nomenclature de notre partenaire. Pour les actions à destination des proches aidants, 80 % du coût de ces actions est supporté par la CNSA.

En conséquence, il est aujourd'hui proposé de formaliser par voie d'avenant, les ajustements nécessaires, engendrés par la crise sanitaire que la France rencontre depuis plus d'un an. Cet avenant intervient pour les deux années restantes de la convention, c'est-à-dire 2021-2022. Il prévoit notamment une valorisation de certaines actions au profit d'autres afin de répondre aux nouveaux besoins du secteur. Cet avenant permet de mobiliser, en 2021-2022, 1 167 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas de problème particulier pour cette convention ?

N° 4/11

M. LE PRÉSIDENT. Alors, une autre convention, c'est avec l'État donc contre la lutte contre la pauvreté. Bernard.

M. COZIC. Chef de file de la solidarité du Département et premier acteur des solidarités en Seine-et-Marne. A ce titre, il s'est pleinement emparé de ce sujet dès 2015 en portant une politique ambitieuse en matière de solidarité. Dans le même temps, l'Etat a présenté le 13 septembre 2018 une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie comporte une contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi avec les départements.

En Seine-et-Marne, la convention a été signée le 24 juin 2019. Conformément à la circulaire du 18 novembre 2018 relative à la mise en œuvre territoriale des stratégies et préventions de lutte contre la pauvreté, la convention signée se compose d'une partie socle dans laquelle les sujets étaient pré-définis et d'une partie initiative du Département. Elle prévoit également de recourir à des indicateurs de réalisation et de résultat. Ces indicateurs ont été définis par la convention dont l'adoption a eu lieu en juin 2019.

Il était prévu au terme de la convention et de manière annuelle la production par le Département d'un rapport d'exécution de la convention, rapport devant contenir un bilan financier des actions mises en œuvre et décrivant les résultats obtenus ainsi que l'atteinte des objectifs fixés. Ce rapport doit être délibéré par l'Assemblée. Il sera mis en ligne sur le site dédié et fera l'objet d'un suivi par un comité scientifique. L'année 2020 a cependant été particulière du fait de la crise sanitaire. De ce fait, par un avenant adopté par l'Assemblée départementale le 17 décembre 2020, le Département avait pris acte du fait que l'Etat lui donnait 6 mois supplémentaires pour produire le rapport et mettre en œuvre les actions de la stratégie. Le report des élections départementales et la nécessité que l'Etat ait le document en amont pour proposer un avenant pour l'année en cours dès le mois de septembre ne permettait pas de bénéficier de ce délai supplémentaire. Le rapport de suivi est donc construit avec les données issues au 31 décembre 2020 et conduit à produire le document d'évaluation selon les conditions initialement posées et non celles de l'avenant du 17 décembre 2020.

Le Département se félicite toutefois de l'atteinte des objectifs en termes d'actions de financement mais aussi d'indicateurs que la crise n'aura pas empêché de faire progresser et de rendre plus robuste. Il est ainsi proposé de soumettre à votre délibération le rapport annexé, le suivi pour l'année 2020 de la convention entre l'Etat et le Département de Seine-et-Marne d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances, Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci. Tout le monde est d'accord ? Oui, Julie.

Mme GOBERT. Juste une petite remarque. Je suis quand même étonnée Bernard que tu lises la phrase « à ce titre, il s'est pleinement emparé de ce sujet dès 2015 », comme si la grâce était tombée sur le Département en 2015. Nous aurions tendance à dire que c'est la disgrâce. Mais vraiment, franchement, les politiques de solidarité sont au cœur du Département. Vous ne les avez pas inventés en 2015.

Néanmoins, sur la question particulière de ce plan de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi qui est donc tirée par l'État, et évidemment, il faudra aller bien plus loin. On ne peut pas être juste dans la satisfaction de ce qu'on a pu obtenir aujourd'hui, sachant qu'on est tous confrontés sur nos territoires à une recrudescence des manifestations de la pauvreté. Que ce soit... on a beaucoup parlé des étudiants, mais on le voit sur nos territoires, ce sont tous types de populations.

Et puis, dans ce rapport, vous parlez de prévention spécialisée. Nous avons critiqué en début de mandat que vous ayez fortement diminué les périmètres d'intervention, et nous pensons aujourd'hui qu'au contraire, il va falloir les retisser, ces périmètres, les étendre puisqu'on sait et qu'on a des échos des collègues et autres, qu'il y a un fort taux de décrochage et qu'il va y avoir un grand besoin en moyens humains et en autres moyens d'ailleurs, d'accompagnement des jeunes en termes de prévention spécialisée.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, la prévention spécialisée, c'est une compétence partagée, bien évidemment, ce n'est pas uniquement le Département. Bernard, un mot ? Non.

M. COZIC. Nous avons recentré la prévention spécialisée sur ce qui nous était confié. Je rappelle que la prévention spécialisée, on l'a recentrée jusqu'à 17 ans. Auparavant, elle allait jusqu'à plus de 20 ans. Après 18 ans, c'est du droit commun et c'est les services de l'Etat qui doivent prendre le relais. Donc, nous avons recentré ce qui devait l'être avec cette prévention spécialisée.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Contre Julie ?

Mme GOBERT. Non, non, je ne suis pas contre. Je veux juste dire...

M. LE PRÉSIDENT. Ah bon.

Mme GOBERT. Je parle de reterritorialisation. On a très peu de territoires qui sont couverts par la prévention spécialisée, et c'est vraiment problématique, particulièrement cette géographie. Et sur vos territoires aussi, pas que sur les nôtres. Donc, là, je ne parle pas de votre restriction en termes d'âge et du fait que vous vous soyez appuyés plus sur le suivi des préadolescents, notamment, vraiment sur le périmètre d'intervention.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Alors, quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Abstention ? Unanimité, donc la grâce est quand même arrivée sur cette délibération.

N° 4/12

M. LE PRÉSIDENT. Alors 4/12, c'est l'approbation du 8^{ème} plan pour le logement et l'hébergement de personnes défavorisées. Denis.

M. JULLEMIER. Oui. Président, le PDALHPD définit les mesures destinées aux personnes défavorisées afin de leur permettre d'accéder à un logement décent et indépendant et de s'y maintenir. Il est copiloté par l'État et le Département. La révision du PDALHPD a fait l'objet d'une large concertation de l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement et des acteurs sociaux. Le 8^{ème} PDALHPD se structure autour de quatre axes et de 14 fiches actions.

Dans ce plan, le Département affirme sa position de copilote en y inscrivant sa propre vision et en portant des actions fortes. Le Département rappelle sa politique en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes en difficulté via le FSL, ainsi que les orientations du Schéma des solidarités 2019-2024, qui s'inscrit dans la continuité du Livre blanc Seine-et-Marne 2030 et souligne les missions de ses services sociaux pour informer et accompagner les publics en difficulté.

Il évoque également son projet d'élaboration d'un schéma Départemental de l'habitat dont un des objectifs est d'assurer une cohérence de la politique de l'habitat et des politiques sociales, notamment dans le cadre des besoins en logements et en hébergement issu du PDALHPD. Le Département entend également souligner sa volonté d'un peuplement équilibré sur l'ensemble du territoire.

D'une manière générale, la portée Départementale de ce nouveau plan est d'inscrire le Département dans la logique du logement d'abord, de se doter d'une dimension territoriale forte pour intégrer les enjeux locaux, d'assurer la cohérence entre le PDALHPD et les autres stratégies portées au niveau départemental, de mettre en place un portage partenarial adapté au nouveau plan en matière de gouvernance.

Je tiens à remercier tous les services, notamment avec Monsieur LODS qui ont travaillé sur ce PDALHPD et les services de l'État, puisque nous l'avons, en effet, construit conjointement avec Madame la préfète à l'Égalité des chances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice pour les finances ? Jean-Marc ?

M. RABASTE. Avis conforme, Monsieur le Président. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Ah. Très bien. Parfait. Bon, tout le monde d'accord sur ce ? Julie.

Mme GOBERT. Monsieur le Président, chers Collègues, vous proposez et c'est un... nous proposez aujourd'hui d'approuver le 8^{ème} Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Il nous semble important de nous y arrêter un petit peu, parce qu'aujourd'hui c'est une préoccupation effectivement fondamentale. C'est bien sûr avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de ce plan ainsi que du rapport. Il met, tout d'abord, en exergue la formidable hétérogénéité des situations puisque 27 % des logements sociaux sont concentrés dans les QPV, alors que seulement 6,4 % de la population seine-et-marnaise y résident.

Le rapport rappelle également que la production de logements sociaux dans notre Département est inférieure aux objectifs fixés et que près de 55 000 demandes de logements sont aujourd'hui actives. C'est une problématique nationale majeure, mais néanmoins, elle ne saurait nous faire négliger notre nécessité d'engagement, toutes collectivités locales

confondues. La situation est donc particulièrement problématique et cette sous-production met l'intégralité de la chaîne de logements sous tension du logement très social à l'accession.

Il est urgent que le Conseil Départemental renforce son accompagnement aux bailleurs. Il est également urgent qu'il pousse les communes à respecter leurs engagements en matière de production de logements sociaux, peut-être en conditionnant les subventions départementales au respect de la loi en la matière. Et nous espérons que cela permettra de guider le travail de mise en cohérence des politiques de logement, comme cela vient d'être dit.

Le plan que vous nous proposez aujourd'hui contient des actions qui sont particulièrement intéressantes, comme le travail sur la Charte relative à la fluidité hébergement-logement, sachant qu'on a déjà quelques difficultés en termes de propositions d'hébergement, l'amélioration de l'utilisation des baux glissants, l'accélération des sorties des ménages de l'hôtel, le renforcement du repérage et de l'accompagnement des impayés dans le parc privé, notamment quand les gens ne vont pas d'eux-mêmes vers les services sociaux qui peuvent les accompagner et des nouvelles solutions vers des publics, notamment les publics jeunes.

Vous intégrez de manière assez forte l'intégration de la décohabitation d'urgence pour les femmes victimes de violences intra conjugales. Effectivement, c'est quelque chose sur lequel nous sommes revenus à plusieurs reprises dans cette Assemblée. C'est quelque chose où il y a eu des manques flagrants, puisque les associations qui œuvrent sur le terrain nous font des retours où elles marquent à quel point il y a un manque crucial de logement d'accueil pour les femmes. Il faut multiplier les conventions avec les bailleurs sociaux, notamment sur cette question.

Le plan est évidemment intéressant et nous l'adopterons. Néanmoins, nous avons une petite inquiétude à souligner. Vous avez pris un cabinet extérieur pour faire le bilan du septième plan départemental et écrire le huitième. Vous avez fait appel à un intervenant extérieur, parce que vous avez fait le choix, en raison de la baisse des financements, écrivez-vous, de ne pas remplacer la coordinatrice de ce plan.

La mission a été confiée. La mission a été confiée, en plus de son travail actuel, à un autre agent, mais son rôle n'est pas comme celui de l'ancienne coordinatrice d'animer le plan, mais d'organiser les instances, d'assurer l'information et de suivre les actions dont le Département est pilote. C'est déjà beaucoup de travail supplémentaire pour le chargé de mission Habitat. Mais nous pouvons en convenir, ce n'est pas suffisant puisque plus personne ne va coordonner ce plan Départemental. Et donc nous, cela nous inquiète et nous souhaiterions qu'avant la fin du mandat, vous puissiez passer au recrutement d'un coordinateur du Plan départemental d'action, parce que nous savons que sur ce type de plan, si nous n'avons pas quelqu'un qui est à la manœuvre et qui permet de faire la liaison entre les différents partenaires, on a souvent des creux dans la raquette dans l'implémentation de ce type de projet.

M. LE PRÉSIDENT. Merci pour toute cette argumentation. Denis ?

M. JULLEMIER. Je voudrais amener quelques éléments de réponse. Je vais commencer par la dernière question. Donc en effet, on a fait le choix, avec Madame la Préfète, d'être accompagnés par le cabinet d'études ENEIS KPMG, qui a fait un remarquable travail. Mais, rassurez-vous, il y a un portage qui est un portage, en effet politique, à la fois par le Département et par Madame la Préfète qui, du coup, il n'y a pas de... il y a un suivi. On a recruté dernièrement Madame DERDINI au Département, qui s'occupe justement de suivre toute cette question de l'habitat, qui est arrivée il y a à peine, maintenant un mois, Christophe, hein, c'est

cela ? Donc, je peux vous rassurer que tous les services sont bien évidemment là pour mener avec efficacité ce 8^{ème} plan départemental.

Autre réponse concernant l'accompagnement auprès des bailleurs sur le travail avec les associations qui œuvrent pour les femmes victimes de violences. Là aussi, nous avons, avec notamment le bailleur rattaché au Département, donc Habitat 77, que j'ai l'honneur de présider, conventionné avec les associations qui œuvrent dans ce sens-là, et nous avons permis, ainsi, d'orienter un certain nombre de logements mis à disposition de ces publics. Cela ne suffit pas. Certes, je suis d'accord avec vous, il y a encore beaucoup, mais cela fait déjà beaucoup plus que ce que vous aviez fait par le passé, Madame. Vous savez très bien ce que je veux dire. Monsieur ÉBLÉ, lui, était déjà là puisqu'il en était lui-même le Président. Et à ce titre, je voudrais aussi d'ailleurs corriger ce que vous aviez indiqué, Mme GOBERT, dans la tribune du Département. Juste pour vous rappeler que ce que vous dites était faux sur les dépenses de maintenance du patrimoine d'Habitat 77, qui sont là aussi, et qui ont été sur ce mandat largement supérieures à celles qui étaient sur le mandat précédent, puisque de 2018 à 2020, en tout cas pour ce qui est de ma présidence, ce sont en moyenne près de 13,3 millions d'euros par an qui ont été consacrés à l'entretien courant et les réhabilitations, contre 9 à 10 millions d'euros précédemment. Et c'était même plutôt 8 à 9 sur les années 2012-2015.

En même temps que la RLS, avec ce que l'État est venu nous ponctionner, vous le savez, d'à peu près 4,6 à 5 millions d'euros par an. Eh bien, malgré cette ponction de l'État, en baisse, qui nous a enlevé un certain nombre de moyens sur l'ensemble des bailleurs, mais 4,6 millions à 5 millions pour Habitat 77, nous avons mis plus de 3 millions par an de plus sur l'entretien courant de notre patrimoine. Donc vous voyez bien que le Département, sur ce mandat, n'a pas baissé les bras sur ce qui est du logement social.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors, l'adoption de ce plan ? Pas de problème ? Merci.

N° 4/13

M. LE PRÉSIDENT. Alors l'avenant à la convention pour l'ADIL 77. Anne-Laure.

Mme FONTBONNE. Le Département est engagé fortement dans la formation et la prévention des difficultés dues au logement à travers le schéma des solidarités 2019-2024, mais aussi dans le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées qu'il copilote avec l'Etat. Dans ce cadre, l'Agence départementale d'information sur le logement de Seine-et-Marne ADIL 77 est un partenaire essentiel de ce dispositif. L'ADIL 77 mène une action de conseil et d'accompagnement des particuliers, mais également de soutien des communes, associations et professionnels des maisons départementales de solidarité autour des questions liées au logement. Composé d'une équipe de juriste répartie sur deux antennes – Meaux et Melun – l'association tient notamment des permanences dans de nombreuses villes afin d'offrir un service de proximité à la population Seine-et-Marnaise.

L'ADIL 77 a su s'adapter et se réorganiser face à la crise sanitaire en développant notamment des consultations téléphoniques sur rendez-vous. Compte tenu du travail effectué par l'association, de surcroit ces derniers mois, et de la complémentarité de ses missions avec celles des MDS, il est proposé de conclure un avenant numéro 2 à la convention avec l'ADIL 77 pour les années 2019 à 2021 afin de reconduire pour 2021 la subvention pour un montant de 167 500 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Brice, pour les finances ?

M. RASBASTE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Martine, qui ne prendra pas part aux votes. Pas de problème particulier ? Merci.

N° 4/14

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/14, c'est la convention avec SOLIHA 77, Denis.

M. JULLEMIER. Vous m'entendez ? Oui, non ? Si ? OK, merci très bien. Donc, eh bien écoutez, je vais faire rapide. Dans le cadre de la convention de partenariat 2019-2021, il vous est proposé donc de valider l'avenant numéro 2 à la convention 2019-2021 et de reconduire la subvention pour le fonctionnement global donc de l'Association SOLIHA de 147 600 euros pour l'année 2021.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice, pour les finances ?

M. RABASTE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur le renouvellement de cette convention ?
Merci.

N° 4/15

M. LE PRÉSIDENT. Le suivant, c'est une prise de participation au capital. Denis.

M. JULLEMIER. Oui, participation du Département au capital social de la société « Antin Résidences » pour l'acquisition d'une action au prix de 10 centimes d'euro. Vous le savez, la loi donc Borloo a modifié la gouvernance des sociétés anonymes de HLM et a rendu obligatoire la présence au capital et l'association à la gouvernance, à la fois les salariés, les usagers ou les bénévoles et enfin les partenaires, comme certaines collectivités locales. C'est dans ce cadre législatif que la société « Antin Résidences », gestionnaire de près de 3 500 logements en Seine-et-Marne, sollicite le Département pour entrer au capital de SA « Antin Résidences ». SA « Antin Résidences » compte dans son conseil d'administration déjà, plusieurs EPCI et EPT seine-et-marnais. Notamment la communauté d'agglomération Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et la communauté d'agglomération Melun-Val-de-Seine. Et vous le savez, Foyers de Seine-et-Marne, FSM, qui en fait partie et qui est sur le territoire, assez présent. Voilà, et je crois qu'il faut à la fois adopter la délibération et désigner le représentant au sein de cette administration.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pour les finances, Céline ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Et il nous faut désigner aussi le représentant donc qui serait Denis. Pas de problème particulier sur cette délibération ? Très bien.

N° 4/16

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/16 concerne la subvention au GIP pour l'accueil des gens du voyage. Geneviève ?

Mme SERT. Le GIP accueil et habitat des gens du voyage dans le Département de Seine-et-Marne. Il a été créé en 2019. Le GIP joue un rôle central de coordinateur et d'appui technique et juridique, auprès des élus, en lien avec l'ensemble des structures compétentes, services de l'État, associations de médiation des gens du voyage. Le GIP a, par ailleurs, pleinement participé à l'élaboration du nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Seine-et-Marne pour la période 2020-2026, approuvé par arrêté préfectoral en juillet 2020. Il vous est donc... pour poursuivre ce soutien, le Département propose de reconduire une subvention annuelle de 50 000 euros et je vous demande d'approuver ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, pour les finances, Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, pas de problème pour l'octroi de cette subvention ? Merci.

N° 4/17

M. LE PRÉSIDENT. Alors, une subvention pour la Communauté d'agglomération de GPS, pour justement une aire d'accueil des gens du voyage, à Lieusaint. Denis.

M. JULLEMIER. Oui, il vous est proposé dans ce rapport de financer le projet de reconstruction de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lieusaint, 40 places portées par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Essonne Sénart pour un montant de 92 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice, pour les finances ?

Mme RUCHETON. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, pas de problème pour cette subvention ?

N° 4/18

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/18, appel à projets pour l'accompagnement des RSA, Bernard.

M. COZIC. Oui, depuis plus d'un an, le Département de Seine-et-Marne s'appuie sur un réseau d'associations d'accompagnement vers l'emploi, afin de garantir une prise en charge personnalisée des aides et individualiser les parcours d'insertion professionnelle du bénéficiaire, en complément des interventions de Pôle emploi.

L'appel à projets, lancé en juin 2017, couvrait la période 2018-2020. En début d'année 2020, le Département engageait une évaluation du dispositif d'accompagnement socio-professionnel avec ces associations et avec le cabinet Amnyos. Certaines des évolutions préconisées par Amnyos, puis validées par le comité de pilotage, en mai 2020, ont été formalisées dans l'avenant de prolongation de la convention d'objectifs 2018-2020, couvrant l'année 2021 qui a été approuvée par l'assemblée Départementale, en décembre 2020.

La convention actuelle prendra donc fin au 31 décembre 2021. Il est donc nécessaire de relancer un nouvel appel à projets, afin de maintenir une offre d'accompagnement, à destination des bénéficiaires du RSA, à partir de janvier 2022. Cet appel à projets précisera les modalités d'accompagnement attendu et ses critères d'évaluation afin d'afficher plus nettement la qualité et l'intensité de l'accompagnement délivré par les associations d'accompagnement vers l'emploi, pour tenir compte des conséquences de la crise sociale actuelle, en-autres, via la mise en place d'un accompagnement différencié pour les bénéficiaires du RSA, avec ces associations, depuis plus de 24 mois, la mise en complémentarité des associations d'accompagnement vers l'emploi, avec les outils de relation aux entreprises, la déclinaison de valeurs repaire, sous forme d'indicateurs de suivi, d'activité, de résultats et d'impacts, et l'organisation du suivi de l'animation du dispositif avec la DIHCS.

Ainsi le présent rapport vous propose d'approuver le nouvel appel à projets relatif aux dispositifs d'accompagnement socio-professionnel territorialisé des bénéficiaires du RSA, pour la période 2022-2024, selon les orientations du schéma des solidarités 2019-2024. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc, pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier ? Merci.

N° 4/19

M. LE PRÉSIDENT. 4/19, c'est la convention pour le dispositif Itinéraire Tremplin Interactif. Sarah ?

Mme LACROIX. Dans le cadre de sa politique d'insertion soutenue et renforcée par le Schéma des solidarités et son engagement pour l'emploi et les politiques d'insertion, adoptés en mars 2021, le Département finance un réseau de 8 associations d'accompagnement vers l'emploi chargé de mettre en œuvre un accompagnement socio-professionnel des BRSA.

Afin d'assurer une continuité de service sur les territoires de Nemours et de Montereau, pour lesquels une carence d'AVE est apparue. L'appel à projets Itinéraire Tremplin Interactif, ayant vocation à compléter le réseau de référent unique, a été lancé le 21 janvier 2020. Le COS, le Centre d'orientation sociale, a été retenu lors de l'assemblée départementale du 25 mai 2020 et les subventions attribuées sont financées en partie sur le budget d'insertion du Département et en partie par le FSE, le Fonds social européen. L'appel à projets, lancé pour une durée d'un an, prévoyait la possibilité d'une reconduction du dispositif par voie d'avenant.

Aussi, il est proposé d'approuver les avenants aux conventions initiales, prolongeant la durée de réalisation des actions jusqu'au 31 décembre 2021, pour un montant de 256 181 euros et 32 centimes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, les finances, Céline ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de problème pour cet avenant ? Merci.

N° 4/20

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/20, c'est la convention de partenariat pour JOB77, Bernard.

M. COZIC. Oui, merci. En 2004, le Département a souhaité renouveler sa politique d'insertion, autour de la juste prise en compte des droits et des devoirs des bénéficiaires de revenu de solidarité actif. À travers le programme Départemental d'insertion pour la période de 2018-2020, adopté lors de la séance d'avril 2018, le Département a choisi d'affirmer comme une priorité de sa politique d'insertion, l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Dans cette perspective de développement, les moyens d'accès à l'emploi des bénéficiaires, le conseil départemental a voté la mise en place plateforme internet, JOB77, le 25 juin 2018, avec un démarrage opérationnel en septembre 2018. Cette plateforme permet la mise en relation entre les employeurs locaux et les bénéficiaires du RSA, sur la base d'un référentiel de compétences et par géolocalisation des offres d'emploi.

Fin 2018, au vu du développement rapide de l'utilisation de JOB77, il est apparu nécessaire de renforcer la mission de suivi des offres mises en ligne par JOB77 et de s'assurer de la bonne adéquation technique entre l'offre et la demande. Aussi, cette mission a été confiée à Initiatives77, sous la forme d'une convention annuelle reconduite chaque année.

En 2019, la politique du juste droit était réaffirmée par l'adoption du schéma des solidarités 2019-2024, document stratégique formalisant la vision globale unifiée et cohérente, de l'action sociale du Département. Dans le contexte actuel de la crise sanitaire, le Département a adopté lors de sa séance de mars 2021, un plan en faveur de l'emploi et de la politique d'insertion en Seine-et-Marne.

L'axe 3 a notamment pour objectif de créer les perspectives d'emplois sur nos territoires, en s'appuyant sur les entreprises en recherche de professionnels et en opérant un *sourcing* qualitatif et efficient. Afin de répondre à ces différentes orientations politiques, et afin d'avoir un rapport constant d'offres locales, la promotion de cet outil produit auprès des recruteurs est une nécessité pour la réussite du retour à l'emploi des BRSA.

Aussi, il vous est proposé d'approuver la concrétisation d'un partenariat avec 3 organisations professionnelles : la Fédération du bâtiment et des travaux publics de Seine-et-Marne, la Chambre syndicale des travaux publics de Seine-et-Marne et le Mouvement des entreprises de France de Seine-et-Marne dont les modalités sont précisées dans la convention référente. Le montant total de la subvention pour la mise en œuvre de la promotion de la plateforme JOB77 auprès des recruteurs est de 54 340 euros et sera financée par le budget de l'insertion du Département.

M. LE PRÉSIDENT. Merci pour les finances, Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de problème particulier sur cette convention ?

N° 4/21

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/21, c'est la validation du principe de l'appel à projets pour le parcours d'accès à l'emploi pérenne. Sarah ?

Mme LACROIX. Le Département de Seine-et-Marne, assure l'élaboration et la mise en place des politiques d'insertion pour les personnes bénéficiaires du RSA. Ces orientations étaient confortées par le Schéma des solidarités. Depuis 2015, le Département a refondé le dispositif d'insertion des BRSA, afin de les accompagner vers un retour à l'emploi pérenne. Cette orientation s'est concrétisée par la mise en place du juste droit permettant à chaque bénéficiaire du RSA de disposer d'un référent, ainsi que par les projets JOB77 et intervention sur l'offre et la demande, IOD.

Dans la continuité de ces actions, le Département souhaite aujourd'hui lancer un nouvel appel à projets, ayant pour objet le retour à l'emploi durable des BRSA. Ce retour à l'emploi devra passer par la mise en place d'une logique d'accompagnement individualisée et de construction de parcours mobilisant les leviers d'insertion et d'emploi existants au sein de la collectivité.

Dans le cadre de sa compétence collèges, le Département a développé, depuis de nombreuses années, des dispositifs dédiés à l'insertion des publics éloignés de l'emploi, tels que la mise en situation professionnelle dans le cadre de la suppléance des fonctions d'ATTE, donc d'adjoints technique territoriaux, des établissements d'enseignement ou encore le recrutement de contrats aidés.

Fort de cette expérience, le Département souhaite généraliser ces dispositifs, alliant les compétences du Département en matière d'insertion et de gestion des collèges, en cohérence avec les réflexions menées actuellement avec ses partenaires dans le cadre du Schéma des solidarités.

Cet appel à projets, d'un montant prévisionnel maximum de 1 430 000 euros par an, lancé dans le cadre du FSE, devra permettre d'accompagner vers l'emploi durable jusqu'à 650 allocataires par an.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ?

N° 4/22

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/22, ce sont les subventions aux associations. Anne-Laure.

Mme FONTBONNE. L'intervention de l'ensemble des acteurs locaux contribuant à l'insertion des populations fragiles, au plus près des territoires est un axe majeur du Schéma des solidarités 2019-2024, adoptée en juin 2019. Différentes associations qui y contribuent disposent d'une expertise et d'une capacité d'action au plus près des Seine-et-marnais. Elles complètent ainsi, de façon pertinente, l'action des Maisons départementales de solidarité.

Ce rapport vise à garantir aux associations concernées les dotations annuelles nécessaires à leur fonctionnement dans le cadre du soutien négocié avec le Département. Chef de file de l'action sociale, le Département peut garantir la complémentarité de leurs interventions afin de répondre aux besoins existants. Selon cet objectif, le Département poursuit son soutien aux associations caritatives pour leurs interventions de continuité, auprès des personnes et des familles en grande difficulté en lien avec les MDS.

Pour répondre à certaines problématiques complexes, en complément de l'intervention généraliste des services départementaux, le Département apporte un soutien aux associations, œuvrant contre les freins d'insertion liés à la santé et liés aux violences conjugales.

Enfin, les associations agissant en faveur de l'accès aux droits sont soutenues pour leurs actions d'accompagnement dans les démarches favorisant l'insertion sociale et l'autonomisation des publics.

Il est donc proposé de renouveler pour l'année 2021, le soutien à ces associations pour un montant total ou 584 490 euros, décomposés comme suit : 398 500 aux associations caritatives, 44 190 euros aux associations d'insertion sociale et médicosociale, 74 500 euros aux associations de lutte contre les violences conjugales et 67 300 euros aux associations favorisant l'accès aux lois. Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Céline pour les finances ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Julie ?

Mme GOBERT. Chers Collègues, je veux tout d'abord saluer l'engagement des associations œuvrant pour la cohésion et l'insertion sociale, celui de leurs bénévoles et salariés pendant l'année particulièrement difficile comme nous venons de traverser, 2020 et en plus 2021.

Les associations caritatives ont souvent été les derniers remparts face à la pauvreté, alors que la crise sanitaire a, dans un premier temps, au moins, déstabilisé toutes les organisations. Elles ont été la main tendue vers les étudiants et je crois que nous avons tous vécu avec douleur les files d'attente devant ces associations pour simplement avoir à manger. Mais cela a été le cas pour beaucoup d'autres populations.

L'année 2021 montre déjà que la crise n'est pas derrière nous et que nous devons encore faire face à des difficultés et des souffrances. Certaines de ces associations sont aussi engagées, avec leurs bénévoles, dans la campagne de vaccination.

Vous nous proposez de renouveler à l'identique les subventions versées en 2020 aux associations qui œuvrent, au quotidien, auprès des populations en difficulté. Nous proposons que le Département augmente son accompagnement à la Croix-Rouge française, au Secours catholique, au Secours populaire, aux Restaurants du cœur et à la Banque alimentaire de Paris Île-de-France.

Nous souhaitons également que le soutien aux associations SOS Femmes de Meaux, l'Amicale du nid, Paroles de femmes, Empreintes, l'AVIMEJ et le CIDFF, pour le coup, pas celui du 77, soit renforcé.

Monique DELESSARD l'a rappelé tout à l'heure, les violences intrafamiliales ont explosé pendant le confinement. Nous devons agir plus et mieux, et notamment via ces

associations. Elles sont souvent la première porte qui s'ouvre, celle qui permet la libération de la parole des femmes et des enfants et le processus de mise sous protection. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc pour les montants des subventions, donc on remet bien sûr ce qui a été l'an dernier. Il faut savoir que quand elles en ont eu besoin, nous sommes intervenus et souvent, elles n'ont pas souhaité avoir plus de financements parce qu'il y a eu des fonds d'État qui avaient été libérés de façon très importante.

Bien évidemment, comme je le disais tout à l'heure pour d'autres opérations, nous avons les moyens et en cas de difficultés de ces associations, comme nous le faisons régulièrement, quand il y a des problèmes d'urgence, etc. Nous serons là pour les aider et voire augmenter la participation du Département. Sur ces subventions, pas de problème particulier ? Tout le monde est d'accord ?

N° 4/23

M. LE PRÉSIDENT. Alors ensuite, c'est la participation au Conseil Départemental de l'accès aux droits. Valérie.

Mme SERT. Président.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, pardon.

Mme SERT. Président, étant Présidente d'AVIMEJ, je ne sais pas si j'ai le droit de voter.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, donc elle ne prend pas part au vote. Parfait. Valérie ?

Mme POTTIEZ-HUSSON. Chef de file de l'action sociale, le Département de Seine-et-Marne soutient les actions en faveur de la lutte contre les exclusions, conformément aux orientations du Schéma des solidarités 2019-2024, votée en juin 2019.

À ce titre, il apporte un soutien à des structures favorisant l'accès des personnes à leurs droits et notamment au Conseil Départemental de l'accès au droit. Ce groupement d'intérêt public, créé en 1999, est placé sous la présidence du président du tribunal de grande instance de Melun. Il coordonne une offre d'accès aux droits et de soutien aux victimes sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais, soit 130 lieux d'accueil sur le Département.

Il vous est proposé de poursuivre en 2021 la participation du Département au Groupement d'intérêt public pour un montant de 45 000 euros. Le budget prévisionnel du CDAC s'élève pour 2021 à 259 620 euros. On peut également souligner qu'il existe 130 lieux d'accueil en Seine-et-Marne et que sur l'année 2020, le CDAC a accompagné téléphoniquement et physiquement 61 782 personnes. Voilà, je vous remercie de vous prononcer sur ce mémoire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice, pour les finances ?

M. RABASTE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord ?

N° 4/24

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/24, c'est une souscription d'Habitat 77 pour la Société de coordination. Valérie.

Mme POTTIEZ-HUSSON. La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi Elan, impose aux bailleurs sociaux gérant moins de 12 000 logements, une obligation de regroupement effectif au 1^{er} janvier 2021.

Dans ce contexte, Habitat 77, OPH de Coulommiers, Val du Loing Habitat et Confluence Habitat ont souhaité se regrouper au sein d'une société de coordination. L'article 421-3 du Code de la construction et de l'habitation prévoit que la collectivité de rattachement doit autoriser préalablement la souscription par l'OPH à une filiale. Il convient donc que le Département autorise Habitat 77 à souscrire des actions au capital de la SC.

Lors de sa séance de décembre 2020, l'Assemblée Départementale a approuvé le projet de configuration de la Société anonyme de coordination Départementale, entre les quatre bailleurs et autorisé Habitat 77 à y adhérer. Le Département, en tant que collectivité de rattachement d'Habitat 77, accompagne cette évolution et doit désormais autoriser Habitat 77 à souscrire des actions au capital de cette société, à hauteur de 40 %. Et également désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration de Seine-et-Marne Habitat, société de coordination. Voilà, sur ce qui vous est proposé.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien et je proposerai Ugo PEZZETTA pour représenter le Département. Pas de problème particulier ? Parfait, merci.

M. COZIC. Avant de passer aux rapports 5, Monsieur le Président, je souhaiterais remercier publiquement l'ensemble de mes Collègues de la Commission de Solidarité, qui ont travaillé auprès de moi durant ces trois années et plus particulièrement remercier Valérie POTTIEZ-HUSSON et lui souhaiter une bonne et belle retraite.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous passons aux rapports 5 et pour débiter ces rapports 5, nous avons une motion donc qu'il nous faut étudier. Smaïl, si tu veux ?

M. DEJBARA. C'est juste Viginie.

M. LE PRÉSIDENT. Ah c'est Virginie, pardon.

Mme THOBOR. Oui. Bonjour à toutes et tous. Donc c'est vrai que nous présentons en fait une motion, en rapport avec l'actualité, pour pouvoir contribuer effectivement à une reprise des activités associatives et sportives sur le territoire.

Donc cette motion, nous la présentons pour pouvoir accompagner les associations. En effet, les associations ont été, avec les associations culturelles, parmi les premières touchées par la crise sanitaire. L'interdiction de rassemblement dans les salles de sport, les gymnases, les stades, a entraîné une perte de licenciés pouvant aller jusqu'à 30 %, notamment pour les sports collectifs d'intérieurs, qui n'ont quasi pas été autorisés à reprendre depuis le second confinement.

Pour que ces associations sportives, par ailleurs créatrices de nombreux emplois, puissent reprendre leurs activités dans de bonnes conditions et puissent faire revenir vers le sport les jeunes et les moins jeunes, malgré la crise économique et sociale, elles ont besoin de soutiens exceptionnels de la puissance publique.

L'État vient de mettre en place un dispositif intitulé un Pass'sport, ouvert aux enfants ou aux jeunes dont la famille bénéficie de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé à hauteur de 50 euros, et leur permettant de prendre en charge toute une partie d'une adhésion dans un groupement sportif fédéral, ou l'acquisition d'un équipement proposé par le club.

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne... donc nous proposons que le Conseil Départemental de Seine-et-Marne décide, pour amplifier cette action et l'action de ce nouveau dispositif, de créer un Pass'sport 77, qui permettrait aux associations sportives qui licencie des élèves des écoles primaires et des collèges du Département, bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation de l'enfant handicapé, de bénéficier de cette aide départementale complémentaire de 10 euros par enfant accueilli.

Et donc il est proposé que l'exécutif puisse prendre cette délibération et créer ce dispositif, au plus tard au mois de septembre, pour se caler avec le dispositif national. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors la motion, il y a deux choses, il y a le fond et la forme. Alors sur le fond, bien évidemment, pourquoi pas ? Sachant qu'on a déjà fait beaucoup pour les associations, puisqu'on leur a maintenu leurs subventions alors qu'il y avait une diminution d'activité. C'était une volonté. Il y a eu des aides directes qui ont été données aux associations sportives, en particulier, qui créent de l'emploi. Voilà, en plus, il n'y a pas que les associations sportives, il peut y avoir d'autres types d'associations qui peuvent être touchées.

Un rapide calcul nous a permis de voir que si on s'en tenait aux critères qui étaient évoqués dans la motion, nous sommes sur des bases de 1 million d'euros, à peu près. Donc bien évidemment, nous sommes déjà sur des sommes importantes, sur un mécanisme qu'il faut bien sûr évaluer, qu'il faut mettre en place, qu'il faut définir, pour lequel il faut trouver des financements. Bon, donc, c'est un peu rapide, si vous voulez, dans la proposition de faire prendre un engagement à l'exécutif, aujourd'hui, pour le mois de septembre.

Cela, c'est le problème de fond, même si, sur le principe, bien évidemment, nous sommes tous d'accord pour que le maximum d'enfants puissent participer aux activités sportives et que les associations puissent surmonter la crise.

Alors après, il y a un problème de forme, puisque la motion est arrivée hors délai. Et on ne pourrait la voter que s'il y avait l'urgence qui était déclarée. Voilà, un petit peu où nous en sommes aujourd'hui. Smaïl ?

Mme THOBOR. Peut-être avant Smaïl d'intervenir sur la forme, je voulais rappeler, Monsieur le Président que vous n'avez de cesse de répéter, y compris tout à l'heure, que ce

n'était pas une question financière pour le Département, de manière à aider complémentaires les familles. Et je tiens à dire que ce ne sont pas que des associations qui sont aidées, puisque l'objectif est de baisser l'impact du coût d'une adhésion dans une association, pour les familles, à hauteur de 10 euros plus les 50.

Donc c'est vraiment quelque chose qui, au-delà des associations, impacterait effectivement les familles et les jeunes pour pouvoir diminuer l'impact d'une reprise d'activité et donc cela viendrait en complément d'une augmentation de ce cadre-là. Voilà, c'est juste pour dire que ce n'est pas que pour les associations sportives, c'est aussi pour en faire bénéficier les familles et diminuer l'impact financier d'une reprise d'activité, avec ce qu'on connaît financièrement aujourd'hui, par rapport à cela. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, oui, on a bien compris que cela diminuait le coût, bien-sûr. Alors, il est bien évident, tout à l'heure je disais qu'on a les moyens, mais il faut encore que tout cela soit dans une organisation qui était mise en place, etc. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. On n'a pas d'organisation pour cela. Oui, Smaïl.

M. DJEBARA. Enfin, on a déjà vu par le passé, des motions arrivées hors délai et adoptées parce que l'urgence le permettait. Là, l'urgence, elle est liée au calendrier. Le dispositif est récent par le gouvernement, nous, on propose d'être en complément. Si c'est s'engager sur un montant qui vous pose difficultés, on peut revoir cela à l'Assemblée, après le renouvellement. Mais au moins, s'engager sur un principe de venir compléter. Et puis les modalités, on les discutera cet été, enfin, pour la nouvelle Assemblée. Voilà, je pense qu'on peut trouver un terrain d'entente, un compromis pour pouvoir faire en sorte que, puisque nous partageons le principe, que cela puisse aboutir.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Oui, merci, Monsieur le président. Écoutez, j'ai lu avec grande attention ce projet de motion. Alors, on est bien d'accord, le sport, c'est important, permettre au plus grand nombre de jeunes de participer à une activité sportive, c'est important. Et nous en soutenons le principe.

Après, j'ai plusieurs interrogations autour de cette motion. La première, c'est qu'il y a des règles de procédure et que quand on est hors délai, il faut invoquer l'urgence. Quand, dans le terme même de la motion, on nous dit que cela sera à voter en septembre, cela veut dire bien qu'on n'est pas dans l'urgence. Et donc, le b.a.-ba est d'attendre que la nouvelle majorité qui sortira des élections, puisse se prononcer puisqu'on n'est pas dans l'urgence, avec un effet immédiat.

Pour le reste, et je vais vous dire, je trouve quelque part que cette motion manque à la fois de sérieux et d'ambition. Le sérieux, c'est que quand on fait un chèque d'un million d'euros, c'est à peu près les calculs auxquels on est arrivé. On réfléchit quand même, à ce qu'on met dedans, est ce qu'on choisit de favoriser peut-être tel sport, plutôt que tel autre, parce qu'il est plus utile. On choisit, on a une ambition politique, on a une idée pour nos jeunes. Là, on est dans le saupoudrage. Le gouvernement saupoudre de 50 euros, nous, on rajoute 10 euros. Et puis, demain ou après-demain, on aura telle commune, tel CCAS qui remettra 10 euros. Personne n'aura eu une ambition politique. Je pense que le rôle du Département est d'être chef de file dans un certain nombre de domaines, et là aussi, pour soutenir l'activité sportive. Soyons plus ambitieux et bâtissons la politique du Département à côté de ce qu'a fait l'État et cela sera à la future majorité de le faire.

Voilà donc pour toutes ces raisons-là, notre majorité votera contre l'inscription de cette motion à l'ordre du jour, eu égard à l'absence d'urgence et finalement à un projet qui n'est pas ficelé. Mais évidemment, il faudra le ficeler.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà où nous en sommes. Julie, pardon.

Mme GOBERT. Bon les arguments de procédure, vous les utilisez à votre avantage, quand cela vous plaît, donc l'urgence... Si une urgence il n'y a pas, dans cette situation

particulière, c'est que nous n'avons pas le même avis sur ce qui est en train de se passer en France.

Je suis un peu choquée, Jean-Louis, j'espère que tu ne fais pas campagne en disant qu'il y a certains sports qui sont plus utiles que d'autres et certains sports et certaines associations qui remplissent plus d'utilité sociale que d'autres. Quel scandale de dire cela quand même.

Alors franchement, en l'occurrence, effectivement, nous demandons un engagement un peu plus fort, puisque pendant toute la mandature, cela n'a pas forcément été le cas sur les questions de jeunesse et de sport et qu'il faudrait, aujourd'hui, aller un peu plus loin sur ces questions-là. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, alors sur la jeunesse et le sport, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'engagements. Il y a plein de choses qui ont été faites, on ne va pas faire des bilans. Donc là, je pense qu'effectivement, il y a un problème de procédure. Il y a un problème de calendrier. Il y a un problème d'évaluation du dispositif. Sur le principe, je pense que tout le monde est d'accord pour dire que n'importe comment, nous sommes là pour aider et on l'a dit, on l'a répété, on l'a prouvé. Voilà, bon aujourd'hui, effectivement, il n'y a pas urgence. Ce sont des opérations qui de toute façon ne se feront qu'à la rentrée de septembre. Donc voilà.

Donc, je vous propose de voter sur l'urgence. Quels sont ceux qui considèrent qu'il y a urgence ? Très bien, merci. Abstention ? Parfait, merci.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/01, c'est une subvention pour une réhabilitation d'une allée. Véronique.

Mme VEAU. Oui, la commune de Tournan-en-Brie a sollicité le Département, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'allée d'Armainvilliers, qui permet d'accéder au parking des professeurs du Collège Jean-Baptiste Vernet. Allée qui a été créée à l'occasion de la réhabilitation de cet établissement.

En effet, il y a eu des travaux d'extension dans le collège en 2011 et 2014. Cet accès, qui est une propriété de la commune, a été utilisé pour les flux d'engins. À la livraison de l'opération, les travaux de reprise des dégradations engendrées par le chantier, ont été réalisés par le Département.

Toutefois, le trafic important de véhicules poids lourds durant toute la durée du chantier a contribué à accélérer le vieillissement de la chaussée. Donc, il convient d'approuver une convention de participation financière pour des travaux de reprise d'une partie de la route rue Armainvilliers, sous maîtrise d'ouvrage communale, à hauteur de 50 % du montant total des travaux, dans la limite d'un plafond de 30 000 euros.

Le montant des travaux est estimé à 54 539 euros, hors taxes. Le Département accorde à la commune de Tournan-en-Brie, une participation exceptionnelle à hauteur de 50 % du montant des travaux, soit 27 269 euros, hors taxes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc, pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème pour cette allée ?

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/02, c'est le fonctionnement des collèges, l'ajustement de la dotation globale de fonctionnement. Véronique.

Mme VEAU. Voilà, tout est dit. Donc, en fait, en fin d'année scolaire, nous réajustons en fonction des effectifs et le montant total, la dotation globale de fonctionnement des collèges 2021, d'un montant total de 9 085 860 euros, a été attribué le 24 septembre 2020, par l'assemblée Départementale. Conformément à l'article... cette attribution a porté sur 90% du forfait élève dans l'attente des données définitives sur les effectifs scolaires. Le présent rapport a pour objet d'établir la dotation définitive de fonctionnement, en fonction des effectifs réels constatés à la rentrée de septembre 2020. À cette répartition s'ajoutent des crédits complémentaires pour permettre aux collèges de faire face aux dépenses imprévisibles et vous avez, à l'intérieur du rapport, des dépenses imprévisibles. Voilà une idée de ce que cela peut être.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc, pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème particulier ?

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/03, les dotations pour l'enseignement privé. Véronique.

Mme VEAU. Et oui, la même chose. En application des dispositions du Code de l'éducation, le Département a pour compétence obligatoire le financement des collèges de l'enseignement privé, sous contrat d'association avec l'État, selon les mêmes critères que pour les collèges de l'enseignement public. Le 17 décembre 2020, l'assemblée Départementale s'est prononcée sur une contribution représentant 80% du montant prévisionnel du forfait d'externat 2021, calculé sur la base des effectifs de l'année 2019-2020, d'un montant total de 4 638 625 euros. Le présent rapport a pour objet d'établir l'ajustement des forfaits d'externat 2021, en fonction des effectifs réels constatés à la rentrée de septembre 2020.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Marc, pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de problème particulier ?

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/04, CantiNéo, Véronique.

Mme VEAU. Donc là, il est proposé à l'assemblée Départementale de reconduire le dispositif CantiNéo77 pour la rentrée 2021. Dispositif qui permet de faciliter l'accès aux services de restauration scolaire des collégiens issus des familles les plus modestes par la prise en charge d'une partie du coût du repas, de se prononcer sur le règlement Départemental de CantiNéo77 et d'approuver la convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, nécessaire à la mise en œuvre de cette politique pour la rentrée 2021.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc, pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ?

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/05, c'est la convention entre le Département et Souppes.

Mme VEAU. Voilà, les locaux de la restauration scolaire du Collège Émile Chevalier, à Souppes-sur-Loing, sont utilisés en production mutualisée de repas pour les élèves des écoles publiques de la commune de Souppes-sur-Loing et les demi-pensionnaires du Collège Émile Chevalier. Il est donc proposé de renouveler la convention établie en 2015, fixant le cadre du fonctionnement de cette production mutualisée de repas.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème sur la convention ?

N° 5/06

M. LE PRÉSIDENT. L'attribution des logements de fonction des collèges. Véronique.

Mme VEAU. Il est proposé de compléter la liste des logements de fonction ouvrant droit à l'attribution de concessions de logement, par nécessité absolue de service ou utilité de service au sein des collèges publics du Département, tel qu'arrêté en 2020. Et vous avez la liste.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème ?

N° 5/07

M. LE PRÉSIDENT. Les prestations accessoires, justement pour les personnels qui sont logés par nécessité absolue de service. Véronique.

Mme VEAU. Le Département accorde aux occupants des logements de fonction des collègues, logés par nécessité absolue de service, des prestations accessoires. Il s'agit d'un forfait correspondant à la prise en charge, par la collectivité, des consommations de fluides : eau, électricité, gaz des agents logés.

M. LE PRÉSIDENT. Pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Pa de problème particulier ?

Mme THOBOR. Euh voilà, j'avais une intervention, excusez-moi, Monsieur le président. C'est Virginie qui parle.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, je ne te vois pas. OK.

Mme THOBOR. Voilà, c'est juste une intervention notamment dans le cadre de cette délibération. Nous vous demandons d'intégrer, conformément à l'article R216-5 du Code de justification, les conseillers principaux d'éducation, dans la première catégorie, avec les principaux, principaux adjoints, adjoints gestionnaires et directeurs de Segpa.

Par ailleurs, concernant la prise en charge des dépenses réelles de chauffage ou de fluides, au titre des prestations accessoires, il ne nous paraît pas juste que cette prise en charge soit différente selon la position hiérarchique dans l'établissement. La nécessité absolue de service, n'est pas en fonction de son niveau, mais bien de l'importance du collège et à ce que certains personnels soient logés sur place.

Nous proposons, par ailleurs, que le forfait de prestations accordées aux occupants soit le même pour les deux catégories, soit 1 700 euros avec chauffage collectif et 2 302 euros sans chauffage collectif. Si, à défaut de la prise en compte de ces deux demandes, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, sur la deuxième, ce sont des barèmes qui avaient été mis en place par l'Éducation Nationale et sur lesquels on n'a pas la main et que nous sommes obligés de conserver. Donc voilà, c'est la réponse technique. Sur le premier point, peut-être que Marc... Ah Isabelle, qui est en visio, elle va nous donner une réponse plus technique.

Mme COUSSIEU. Vous m'entendez ? Donc bonjour à tous. Donc la première question concernait les conseillers principaux d'éducation. Ils sont dans la deuxième catégorie et cela a été fait comme cela par l'État, comme l'a rappelé le Président SEPTIERS, parce qu'ils n'ont pas l'obligation de loger sur place dans leur statut, contrairement aux chefs d'établissement, aux personnels de direction et aux personnels de gestion. Il y a d'ailleurs très peu de CPE logés dans les établissements. Et si on lit les textes, ils peuvent bénéficier d'une nécessitation de service quand il y a un internat. Donc, en fait, le sujet n'est pas tellement représentatif dans l'attribution des logements.

Et pareillement, par ailleurs, ils occupent des bâtiments et c'est une des réponses que j'avais données en commission. Il est bien spécifié... la réalité, c'est que les agents sont dans la 2^{ème} catégorie, ils comptent pour 80% à des logements plus petits. Mais cela, c'est l'historique de la reprise des bâtiments construits à l'époque, par l'État. On est sur des F3 occupés, quand pour les personnels de direction, on est sur des F5, avec des vraies différences de surface et donc des vraies différences de coûts.

Par ailleurs, il y a très peu de dépassements des forfaits qu'on accorde, que ce soit en première catégorie ou en deuxième catégorie. C'est infinitésimal.

Mme THOBOR. En tout cas, je pense qu'il y a nécessité à réguler le système, pas forcément par rapport à la hiérarchie, mais par rapport effectivement à la réalité du fonctionnement. Et notamment des besoins ou des coûts induits par effectivement l'occupation des locaux.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien, le système actuel, c'est un peu cela, puisqu'en fin de compte, c'est en fonction de la surface. La prestation est liée à la surface. Donc, bien évidemment, plus le logement est grand, plus il y a de dépenses, donc la contrepartie est plus importante pour ceux qui ont des grands logements que pour ceux qui ont des petits logements. C'est bien ce que j'ai compris. Normalement.

Mme THOBOR. On peut s'interroger.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, après le fait que l'affectation d'un cinq-pièces ou d'un trois-pièces, cela effectivement, c'est en fonction de la hiérarchie. Mais pas la prestation. La prestation est faite en fonction de la surface du logement.

Mme COUSSIEU. Si je peux me permettre d'ajouter une chose, c'est que la différence de taille de logements, c'est vraiment quelque chose qu'on a récupéré des bâtiments construits par l'État. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans le référentiel des constructions des bâtiments, le Département ne fait plus de différences entre les fonctions dans la taille des logements. Et donc c'est une question qu'il faudra se poser après, au niveau des forfaits. Mais l'essentiel c'est de constater que nos forfaits suffisent à couvrir les frais réels de fluides des agents qui sont logés par nécessité absolue.

Mme THOBOR. D'accord.

M. LE PRÉSIDENT. Merci pour toutes ces explications. Alors, quels sont ceux qui sont contre ? Abstention ? Abstention, très bien, merci.

N° 5/08

M. LE PRÉSIDENT. Ensuite, il y a un soutien en faveur de la route Eiffel. Martine.

Mme BULLOT. Donc, on va parler du sport, un peu de sport seine-et-marnais. Le Département donc soutient l'organisation de manifestations sportives sur son territoire. On l'avait remarqué. Donc ce rapport a pour objet de présenter le soutien départemental en faveur de la route Eiffel. Je rappelle que c'est que cela s'apparente, elle s'apparente plus particulièrement à une randonnée équestre qu'il convient de valoriser dans le cadre du tourisme équestre. Donc ceci est en lien, elle est en lien avec le Longines Paris Eiffel Jumping.

Il est proposé de soutenir cette randonnée équestre, organisée par la Société française des équidés de travail, du vendredi 25 juin au 26 juin. Au départ et à l'arrivée du Bo Ranch, à La Chapelle-la-Reine, qui réunira non pas 200 cavaliers, mais 80 cavaliers, à hauteur de 5 000 euros. Cette différence annoncée, en fait, est due à la baisse de jauge par les organisateurs du nombre de cavaliers reçus. Compte tenu de la crise sanitaire, bien entendu. Mais on pourra remarquer que cela ne remet pas en cause la subvention proposée, compte tenu des charges d'organisation qui restent bien sûr identiques.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Céline ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde d'accord pour soutenir cette manifestation ?
Très bien.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 6/01, c'est la mise en œuvre du dispositif Résidence de création au collège. Et c'est Olivier.

M. MORIN. Oui, Président, on est sur un sujet unique de cette séance. On n'en est pas encore au Pass culturel 77, mais cela peut mûrir pour les mois suivants. Mais finalement, sur ce rapport, cela concerne un dispositif très intéressant concernant le schéma Départemental de lecture publique, dans sa phase numéro 2, à savoir l'installation, qui existe déjà, de résidence dans certains collèges qui seront choisis en fonction d'un certain nombre de critères.

Et donc, on vous demande de voter les critères qui sont mis en place, aujourd'hui. C'est un coût de 20 000 euros par collège et résidence qui auront lieu sur une année. Il est prévu pour l'année 2021-2022, deux collèges. Nous essaierons d'agrandir ce dispositif, mais disons que deux collèges sont prévus pour la rentrée prochaine. Alors cela permet d'avoir une résidence avec des acteurs très différents, des créateurs qui seraient des auteurs, des plasticiens, des réalisateurs. Le cinéma aussi, pourra avoir son entrée dans ce type d'action d'EAC. Et donc, c'est un dispositif très intéressant et dont les collèges sont assez demandeurs. Il y a 128 collèges, ce sera difficile de pouvoir répondre à tout le monde, mais du moins, on essaiera de le faire dans la mesure de nos possibilités.

Et je tenais, à titre personnel, à remercier toute l'équipe des affaires culturelles de la DGAE qui ont, grâce à leur sagacité, permis de soutenir toutes les actions culturelles et toutes les structures culturelles dans ces deux années qui viennent de s'écouler avec les difficultés du Covid. Et comme vous le rappeliez, en début de séance, nous avons maintenu les crédits au niveau qui étaient en 2018, pour les années 2019 et 2020. Et donc je pensais que c'était aussi à signaler, car la culture a essayé d'être à la hauteur, d'aider toutes les personnes qui, bénévolement, font énormément de travail dans le Département. Et donc le Département est un relais pour leur permettre de garder la tête au-dessus de l'eau. Et je pense qu'on peut être fiers de ce que l'on a fait en matière culturelle.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ce nouveau dispositif ? Merci. Donc voilà, la séance est terminée, nous nous revoyons lundi, pour la commission permanente. Pardon, Monique ?

Mme DELESSARD. Voilà, je vous laisserai conclure, mais je peux vous demander la permission, donc de prendre la parole quelques minutes, s'il vous plaît ? Après 23 ans passés dans cette collectivité, c'est ma dernière séance et je suis une des rares ici ; j'ai entendu Valérie également, qui fait partie de celles-ci, à être donc certaine de ne pas retrouver cette Assemblée au mois de juillet prochain, puisque j'ai décidé de ne pas demander aux électeurs du canton de Pontault-Combault de me renouveler leur confiance.

Pour chacune et chacun d'entre vous, l'espoir est encore permis. Pendant ces 23 années, j'ai connu l'opposition pendant douze ans et la majorité pendant onze ans. J'ai connu la rigueur des responsabilités aux côtés de Vincent ÉBLÉ et parfois la solitude de l'opposition, mais avec des présidents qui ont toujours respecté la femme politique que je suis et le territoire que je représente.

Je veux remercier Jacques LARCHÉ, que j'ai connu, j'ai eu cette chance, Jean-Jacques HYEST, Jean-Jacques BARBAUX, Jean-Louis THIÉRIOT et vous Patrick, pour la courtoisie qui a toujours prévalu dans nos échanges, même quand nous étions en désaccord. Et, merci, aussi pour votre attachement à tous, à notre Département. J'ai bien entendu une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés.

Je vais naturellement remercier particulièrement Vincent ÉBLÉ pour la confiance qu'il m'a faite pendant les mandats où nous étions en responsabilité. À ses côtés, en tant que première

vice-présidente, il m'a chargée des collègues, puis de l'enfance et de la petite enfance, poste très important, et mes collègues qui en ont la charge aujourd'hui le vivent au quotidien.

Vous le savez tous, mon moteur, ma profession de foi, si je peux dire, cela a toujours été de donner tous les moyens à la jeunesse, de lui permettre de s'émanciper par la connaissance, l'accès au sport et à la culture, de la protéger quand c'est nécessaire et de lui faire confiance, chaque fois que cela est possible. Je suis venue à la politique par l'engagement pour la jeunesse.

Et puisque le temps fait son œuvre et que j'ai jugé qu'il ne serait pas convenable de vouloir terminer un mandat à près de 80 ans, dans un Département aussi jeune, j'ai voulu faire encore une fois le choix de la jeunesse. Je l'ai fait en 2015, en faisant équipe avec mon binôme Smaïl DJEBARA, vous le savez, auquel je suis très attachée et qui a démontré que la valeur n'attend pas le nombre des années.

Je l'ai fait en 2018, en transmettant le flambeau et la responsabilité de la ville de Pontault-Combault à Gilles BORD, choix que les Pontellois-Combalusiens ont validé très largement, en mars 2020.

Je le fais aujourd'hui, en proposant à Sara SHORT FERJULE, adjointe à la culture à Pontault, le soin de me succéder, bien-sûr, si les électeurs du canton de Pontault le jugent souhaitable pour le prochain mandat.

J'ai souhaité vous dire ce petit mot à l'occasion de ma dernière séance. Vous le savez, pour moi, le combat politique n'est pas une guerre civile. J'ai fait de belles rencontres sur tous les bancs de cette Assemblée et je veux vous dire merci à tous et bon courage pour la suite. Merci bien sûr aux élus, mais également à tous les agents de la collectivité que j'ai pu côtoyer durant toutes ces années.

Je veux aussi avoir une pensée particulière pour mes Collègues féminines. Nous n'étions pas nombreuses en 1998. La loi a permis que nous soyons aujourd'hui à parité et cela fait bouger les choses. Je vous souhaite, mesdames, de vivre intensément cet engagement d'élu et de prouver à ceux qui en doutent, de moins en moins, je l'espère, nombreux à quel point les femmes sont des valeurs ajoutées inestimables dans l'action publique. Et à quel point la politique est belle quand elle ressemble à la société qu'elle représente.

Merci encore, Patrick, de m'avoir autorisé cette petite entorse à notre ordre du jour et de m'avoir ainsi permis, après près de quarante ans de vie publique ininterrompue, de tirer ma révérence politique, fière de ce que j'ai entrepris avec vous, sans amertume et sans aucun regret. Merci Patrick, et merci à vous tous. Merci.

Les membres de l'Assemblée applaudissent.

M. LE PRÉSIDENT. Merci à toi, Monique, Et je peux dire pour... on se connaît depuis longtemps, eh bien tu fus une très belle conseillère Départementale.

Mme DELESSARD. Merci Patrick, merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci et bonne continuité.

Mme DELESSARD. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. À lundi à tous.

Mme SERT. Patrick, je voulais juste un dernier petit mot, qui va dans le sens de ce que Monique vient de dire. C'était notre dernière séance et je voulais, avant que nous nous séparions, saluer tous ceux qui vont quitter définitivement cette salle. Je ne les citerai pas, ils se reconnaîtront.

Je voulais vous dire la fierté d'avoir siégé à vos côtés, depuis mars 2015. L'arrivée en parité des femmes a changé cette institution, j'en suis consciente et vous aussi. Ce fut une belle découverte, une belle collaboration. Merci à Jean-Jacques BARBAUX qui m'a fait confiance en me proposant d'être VP. Merci à Jean-Louis et Patrick d'avoir donné à la Seine-et-Marne ce nouvel élan. Merci aux services départementaux pour le travail et l'aide apportée pour ce

mandat. Merci à vous tous et bonne chance à chacun d'entre vous pour cette élection. Bon vent pour les autres, pour ces nouvelles aventures. Je suis confiante. Nous nous reverrons bientôt. Merci, Patrick.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Geneviève. Bon bah à bientôt à tous, en tous les cas, à lundi.

Fin de la séance à 12 heures 35.